Sommaire

Table des matières

I – Présentation générale....3
1 – Définition et champ d'application d' EMCS et de GAMMA....3
2 – Calendrier de mise en œuvre....4
A – Phase préalable nationale du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 : GAMMA version 1....4
B – Phase transitoire communautaire du 1er avril 2010 au 31 décembre 2010 : GAMMA version 2....4
C – Phase définitive communautaire à partir du 1er janvier 2011: version 2....4
D – Phase définitive nationale à partir du 1er janvier 2012 : version 3....5
II – Le contexte réglementaire de GAMMA version 1....6
1 – Utilisation de GAMMA V1 dans le contexte réglementaire actuel....6
2 – DAA : anticipation des textes en cours d'adoption discussion....6
3 – Facilité accordée aux opérateurs émettant des DSA au moyen de GAMMA V1....7
III Modalités d'utilisation de la télé procédure Gamma....8
1- Accès et adhésion à Gamma....8
2- Pré requis techniques....10
A- Les navigateurs à utiliser....10
B- La résolution graphique....10
C- La connexion internet....10
3- Lancement de la télé procédure....11
IV- Ergonomie générale de l'application....13
1- Standards généraux d'une application sur internet....13
A- Non persistance des données....13
B- Limitation des temps de session....13
C- Respect de la charte graphique....13
2- La page d'accueil de Gamma....14
3- Le menu et l'accès aux fonctionnalités....15
4- La navigation au sein des formulaires....16
5- La saisie des blocs de données....18
6- Les outils d'aide à la saisie....19
A- Les listes déroulantes....19
B- Les calendriers....19
C- Les moteurs de recherche....19
D- Les sections auto remplies....21
V – Scénarii....22
1 – Mouvements en droits suspendus : le DAA....22
A - La circulation nationale....22
B – La circulation intra-communautaire....22
C – L'exportation vers les pays tiers....23
D – La circulation en suite d'importation....24
E - L'enlèvement (à la propriété ou à l'importation)....24
VI- Fonctionnalités et statuts....26
1 – le DAA....26
A – Création....26
B – Annulation....27
C – Apurement....27
D – Apurement Indirect....27
2 – Création de modèles de DAA ou de DSA....27

3 – Intégration de DAA papier....28
4 – Consultation au départ et à l'arrivée....28
5 – Recherche de DAA ou de DSA....28
6 – Statuts du DAA et du DSA....28
A – Statuts du DAA....28
B – Statuts du DSA....29
VIII – Traitement de cas particulier....30
1– Refus partiel....30
2 – ONE....30
3 – Les OE....31
4 – DAC/CQO....31
5 – DSA exonéré....32

Annexes :

- 1 - Les champs du DAA
- 2 - Les champs du DSA
- 3 - Les messages d'erreur

I – Présentation générale

1 – Définition et champ d'application d' EMCS et de GAMMA

EMCS (Excise Movement and Control System) est un projet européen qui a pour objet de mettre en place un suivi informatisé des mouvements intra-communautaires de produits en suspension de droits d'accises. Un mouvement est considéré comme intra-communautaire lorsque l'expéditeur et le destinataire sont situés dans deux Etats membres distincts ou, en cas d'exportation vers un pays tiers, lorsque le point de sortie du territoire communautaire est situé dans un autre État membre que l'État membre de l'expéditeur.

La dématérialisation de l'actuel DAA (Document Administratif d'Accompagnement) constitue la caractéristique principale de ce projet. La nouvelle directive 2008/118 adoptée le 16 décembre 2008 mais applicable seulement au 1er avril 2010 met en place le DAE (Document Administratif Électronique).
Les objectifs poursuivis par le projet EMCS sont les suivants :

- simplifier les formalités administratives que doivent accomplir les opérateurs,
- moderniser les moyens d'échange d'informations entre opérateurs et Etats membres,
- permettre aux autorités douanières de mieux cibler les contrôles,
- accélérer et sécuriser l'apurement des mouvements.

La mise en œuvre d' EMCS se traduit par le développement dans chaque État membre d'une application nationale à laquelle les opérateurs et les services douaniers de cet État membre devront se connecter et qui assure aussi les échanges avec les applications nationales des autres Etats membres.

Pour la France, **GAMMA** (Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accises) est la télé procédure nationale permettant la mise en œuvre du projet EMCS.
A ce titre, GAMMA permet aux opérateurs français, depuis le 1er avril 2010, de créer des DAE (Documents Administratifs Électroniques) pour couvrir leurs mouvements intracommunautaires de produits en suspension de droits d'accises.

De plus, afin d'unifier les procédures utilisées en circulation intracommunautaire et celles utilisées en circulation nationale, GAMMA permet également de couvrir les mouvements nationaux de produits en suspension de droits d'accises.

Enfin, dans le même souci d'harmonisation,la télé procédure GAMMA peut être utilisée pour produire des DSA (Documents Simplifiés d'Accompagnement), sur support papier, pour des mouvements de produits ayant acquitté les droits d'accises, en circulation nationale comme en circulation intra-communautaire.
Les DSA établis au moyen de la télé procédure GAMMA doivent toujours être imprimés et l'exemplaire papier doit toujours accompagner la marchandise. En effet, d'une part la dématérialisation du DSA n'est pas à l'ordre du jour au niveau européen et d'autre part, les destinataires des produits en droits acquittés n'étant pas, dans la plupart des cas, entrepositaires agréés ou opérateurs enregistrés, ils ne sont pas connectés à GAMMA.

Les opérateurs français sont les entrepositaires agréés et opérateurs enregistrés disposant d'un numéro d'accises et présents à ce titre dans le référentiel des opérateurs français (ROSA - relation EA/OE).
Les opérateurs français effectuant du commerce intra-communautaire sont aussi enregistrés dans la base des opérateurs européens SEED (System of Exchange of Excise Data).

L'enregistrement d'un opérateur dans les référentiels français (ROSA) et/ou européen (SEED) sont la condition préalable à la connexion à GAMMA.

2 – Calendrier de mise en œuvre

A – Phase préalable nationale du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 : GAMMA version 1.

Cette phase a pour but de préparer les opérateurs français à entrer progressivement dans EMCS.

Les principales caractéristiques de cette phase sont les suivantes :
- Elle est **nationale** : il s'agit d'une initiative purement française qui ne concerne que les EA (entrepositaires agréés) ou OE (Opérateurs Enregistrés) français,
- Elle est **facultative** : l'adhésion à la télé procédure est volontaire et peut intervenir à n'importe quel moment de la durée de cette phase. L'adhésion à Gamma peut être partielle dans la mesure où les opérateurs peuvent n'utiliser Gamma que pour leurs opérations de réception s'ils le souhaitent.
- Elle est basée sur la **réglementation actuelle** légèrement adaptée,
- Le **document papier** imprimé a seul valeur légale
- Le seul mode d'accès possible à la télé procédure est le **mode DTI** (Direct Trader Interface), c'est à dire l'interface Web (les mode EDI et DTI + ne sont pas disponibles),
- l'accès à la télé procédure en mode DTI est gratuit,
- GAMMA version 1 permet d'établir, de valider et d'imprimer des DAA et des DSA couvrant des mouvements nationaux et intra-communautaires de produits soumis à accises.

B – Phase transitoire communautaire du 1er avril 2010 au 31 décembre 2010 : GAMMA version 2

A partir du 1er avril 2010, les opérateurs français pourront, s'ils le souhaitent, établir des DAE (Documents Administratifs Électroniques) intra-communautaires au moyen de la télé procédure GAMMA. Ils auront alors la certitude que ces DAE seront apurés électroniquement par leur destinataire situé dans un autre État membre.
En effet, tous les opérateurs européens (y compris les opérateurs français) auront l'obligation de recevoir les DAE éventuellement émis par leurs fournisseurs situés dans un autre État membre et d'émettre les certificats de réception électroniques correspondant.
Le principe est le suivant : ***tout DAE émis par un expéditeur européen au moyen d'une application nationale d'un des 27 Etats membres devra être apuré électroniquement par le destinataire.***

C – Phase définitive communautaire à partir du 1er janvier 2011: version 2

A partir du 1er janvier 2011 tous les opérateurs européens devront émettre des documents administratifs et/ou des certificats de réception électroniques pour leurs mouvements intra-communautaires.
Les opérateurs français n'effectuant que des mouvements nationaux auront le choix. Ils pourront :
- soit utiliser la télé procédure GAMMA pour leurs mouvements nationaux en droits suspendus et en droits acquittés,
- soit continuer à utiliser la procédure papier actuelle.

D – Phase définitive nationale à partir du 1er janvier 2012 : version 3

La version 3 de GAMMA comportera des fonctionnalités nouvelles pour les opérateurs (rejet du DAE, rapport d'évènement) comme pour les douaniers (rapport de contrôle, coopération administrative).

A partir du 1er janvier 2012, un bilan sera également effectué avec les opérateurs des secteurs concernés afin de décider de l'extension du champ d'application GAMMA aux mouvements nationaux de produits en suspension de droits d'accises.

Par contre, en droits acquittés, il n'y aura aucune obligation d'utiliser GAMMA pour produire des DSA.

A compter du 1er janvier 2013, et sous réserve des conclusions de la concertation menée avec les professionnels, les opérateurs français auront l'obligation d'**utiliser la télé procédure GAMMA version 3 pour leurs mouvements nationaux de produits en suspension de droits d'accises.**

II – Le contexte réglementaire de GAMMA version 1

1 – Utilisation de GAMMA V1 dans le contexte réglementaire actuel

GAMMA V1 est une version préalable qui est utilisée en France avant l'entrée en vigueur des nouveaux textes législatifs (la directive 2008/ 118 / CE du 16 décembre 2008, sur la circulation des produits soumis à accises, et le nouveau règlement DAE (CE) n° 684 / 2009 du 24 juillet 2009) et qui seront applicables au 1er avril 2010.
GAMMA V1 est donc conforme à la réglementation actuelle jusqu'au 1er avril 2010. Il en résulte que, pendant la période préalable, seuls les DAA sur support papier ont une valeur légale et devront systématiquement accompagner la marchandise, dans les mêmes conditions qu'actuellement.
Les DSA devront toujours être imprimés, même au delà de la période préalable. En effet :

- aucun projet de dématérialisation des DSA n'est envisagé au plan communautaire,
- les destinataires ne sont pas, dans la majorité des cas, connectés au système.

La télé procédure GAMMA prévoit l'établissement en ligne, la validation (émission) et l'impression au format CERFA d'un ou plusieurs exemplaires papier des DAA et des DSA dans leur configuration actuelle.
Cependant, quelque adaptations ont été introduites dès 2008 dans le code général des impôts pour tenir compte de la mise en place de la télé procédure GAMMA :

- d'une part, le simple fait d'enregistrer le DAA ou le DSA dans la base de données de la Douane (émission du DAA ou du DSA) vaut validation de ces documents. L'utilisation de la télé procédure GAMMA est un moyen de validation au même titre que la machine à timbrer, les pré-validés ou la validation au bureau de douanes. L'article 302 M paragraphe III du CGI (Code Général des Impôts) prévoit que ; « Les documents d'accompagnements prévus aux I et II peuvent être établis au moyen du service de suivi informatique des mouvements de marchandises soumises à accises ».

D'autre part, les données exigées pour le remplissage du DAA et du DSA sont, dans leur grande majorité, les mêmes que celles demandées jusqu'à présent, sauf exceptions reprises au paragraphe suivant.

2 – DAA : anticipation des textes en cours d'adoption discussion

Certaines données nouvelles ont été introduites par anticipation du futur règlement DAE bien que ce texte n'entre en application qu'au 1er avril 2010.
Ces données supplémentaires sont les suivantes :

- catégorie fiscale de produit soumis à accise : cette notion existe déjà dans la réglementation communautaire, notamment pour caractériser les autorisations données aux opérateurs de détenir, expédier ou recevoir certains types de produit, mais la référence à la catégorie de produit ne figurait pas sur le DAA. L'interface utilisateur de la télé procédure GAMMA en mode DTI fait apparaître une liste déroulante de ces catégories, limitée aux seuls produits autorisés pour chaque expéditeur.
- bureau d'exportation : dans le cas des mouvements de produits en suspension d'accises en vue d'une exportation vers un pays tiers, seul le bureau de sortie était jusqu'à présent demandé. Dans la future réglementation, pour des raisons d'interfaçage avec le système ECS (Control Export System) permettant d'attester la sortie du territoire communautaire, seul le bureau d'exportation sera exigé. Dans GAMMA V1 le bureau de sortie et le bureau d'exportation sont exigés.

En outre une autre donnée purement nationale a été introduite dans GAMMA : il s'agit du code vinicole complémentaire : ce code, facultatif, permet de distinguer les indications géographiques (appellations) pour les vins. Il a été introduit pour permettre aux organisations interprofessionnelles viti-vinicoles d'effectuer des statistiques détaillées des expéditions intra-communautaires de vins. Ce code est accessible au moyen de l'outil de recherche.
Par ailleurs, dans un but d'harmonisation, certaines données aujourd'hui facultatives en circulation nationale, deviennent obligatoires, comme en circulation intra-communautaire :

- Case 19 : la nomenclature combinée sur 8 chiffres (NC8). Cette obligation supplémentaire est compensée par la mise à disposition d'un outil de recherche permettant de sélectionner le code NC8 à partir du libellé du produit.
- Case 21 : le poids brut.
- Case 22 : le poids net .

3 – Facilité accordée aux opérateurs émettant des DSA au moyen de GAMMA V1

Outre le fait que l'utilisation de GAMMA dispense à titre général de l'utilisation de la machine à timbrer, les entrepositaires agréés émettant des DSA au moyen de GAMMA sont dispensés de conserver un exemplaire papier de ce document.
Cette simplification ne s'applique pas aux destinataires des produits en droits acquittés qui devront conserver les DSA papier dans les conditions actuellement prévues par les textes.

III Modalités d'utilisation de la télé procédure Gamma

1- Accès et adhésion à Gamma

La télé procédure Gamma est disponible dans sa version DTI uniquement. Elle est accessible via le portail prodou@ne (http://pro.douane.gouv.fr) dans l'espace personnel de l'utilisateur habilité.

Pour devenir un utilisateur habilité, la démarche est la suivante :

1ère étape : Création d'un compte prodou@ne

Si vous disposez d'un compte prodou@ne, passez directement à l'étape 2, sinon vous devez en créer un.

2ème étape : Habilitation à la télé procédure Gamma

Pré requis : Pour obtenir une habilitation à la téléprocédure Gamma, vous devez disposer d'un (ou plusieurs) agréments EAOE (être considéré comme Entrepositaire Agrée ou comme Opérateur Enregistré) dans le référentiel des opérateurs des douanes.

L'habilitation à la téléprocédure Gamma sera réalisée par le service de douane de rattachement de votre agrément. Pour se faire, vous devez remplir le formulaire d'adhésion fourni en pièce jointe.

Chaque agrément dont vous disposez et pour lequel vous êtes susceptible d'utiliser Gamma doit faire l'objet d'une demande. Pour chaque demande, il est possible de faire figurer plusieurs comptes prodou@ne.

Mode d'emploi du formulaire d'adhésion :

Rubrique 1 : Information sur la société

Vous devez remplir les informations d'ordre général sur votre société

Rubrique 2 : Désignation des comptes utilisateurs

Vous devez renseigner une ligne par compte prodou@ne concerné.

Pour chaque compte, vous pouvez préciser les droits que vous déléguez. Vous pouvez choisir parmi les droits suivants en fonction du profil de vos utilisateurs:

Préparer DAA : permet à l'utilisateur de saisir les informations d'un DAA et de l'enregistrer comme brouillon ou comme modèle.

Émettre DAA : permet à l'utilisateur d'émettre un DAA dans le système Gamma. Ce droit implique l'habilitation de l'opérateur à la procédure de secours (Gamma Procédure de Secours « GPS ») en cas d'indisponibilité de GAMMA.

Recherche DAA : Permet à l'utilisateur d'accéder au moteur de recherche et de consulter les DAA émis par la société ou à destination de la société (par le n° d'accise).

Apurer DAA : Permet à l'utilisateur de créer un certificat de réception pour un DAA dont votre société est le destinataire.

Préparer DSA : permet à l'utilisateur de saisir les informations d'un DSA et de l'enregistrer comme brouillon ou comme modèle

Émettre DSA : permet à l'utilisateur d'émettre les DSA. Ce droit implique l'habilitation de l'opérateur à la procédure de secours (Gamma Procédure de Secours « GPS ») en cas d'indisponibilité de GAMMA.

Recherche DSA : Permet à l'utilisateur d'accéder au moteur de recherche et de consulter les DSA pour lesquels votre société est l'émetteur ou le destinataire.

Rubrique 3 : Mode EDI

Réservé pour la phase 2 du projet EMCS-Gamma; permet d'identifier pour un opérateur souhaitant recevoir les messages de notification de la Douane par EDI à qui la douane doit transmettre les informations.
Le document doit être signé par un responsable de la société.

2- Pré requis techniques

Les pré requis techniques pour utiliser l'application Gamma sont en principe les mêmes que pour l'utilisation du portail prodou@ne.

A- Les navigateurs à utiliser

Plate forme Windows
- Internet Explorer (version 5 ou ultérieure)
- Mozilla (version 1.6 ou ultérieure)

Plate forme linux
- Mozilla (version 1.6 ou ultérieure)

Plate forme Mac OS
- Safari (version 1.0 ou ultérieure)
- Mozilla (version 1.6 ou ultérieure)

Pour Gamma, la grande majorité des tests ont été effectuées sur plate forme Windows et sur Internet Explorer 6. Nous préconisons donc cette version pour l'utilisation de Gamma. Néanmoins, si vous utilisez un autre navigateur et que vous rencontrez des anomalies, précisez bien le navigateur que vous utilisez afin que nous puissions affiner notre diagnostic.

B- La résolution graphique

La résolution graphique optimale et préconisée pour l'utilisation de la télé procédure Gamma est 1024 x 768 pixels. Néanmoins, les autres résolutions sont possibles mais peuvent introduire des gênes à l'affichage pour les utilisateurs.

C- La connexion internet

Il n'y a pas de contraintes particulières sur la connexion internet utilisée. Néanmoins, compte tenu de la consistance de l'application et des informations à charger, nous conseillons vivement, dans la mesure du possible, une connexion ADSL haut débit.

3- Lancement de la télé procédure

La télé procédure peut être lancée directement via le bouton EMCS - GAMMA qui se trouve dans l'espace personnel de l'utilisateur (après identification).

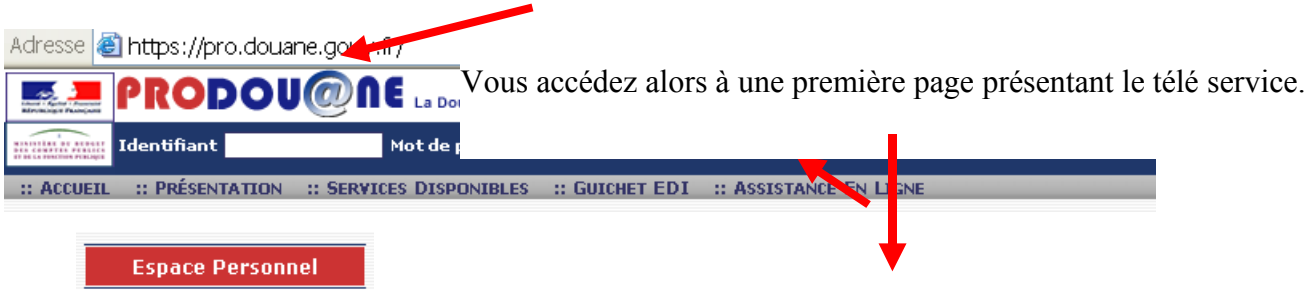

Vous accédez alors à une première page présentant le télé service.

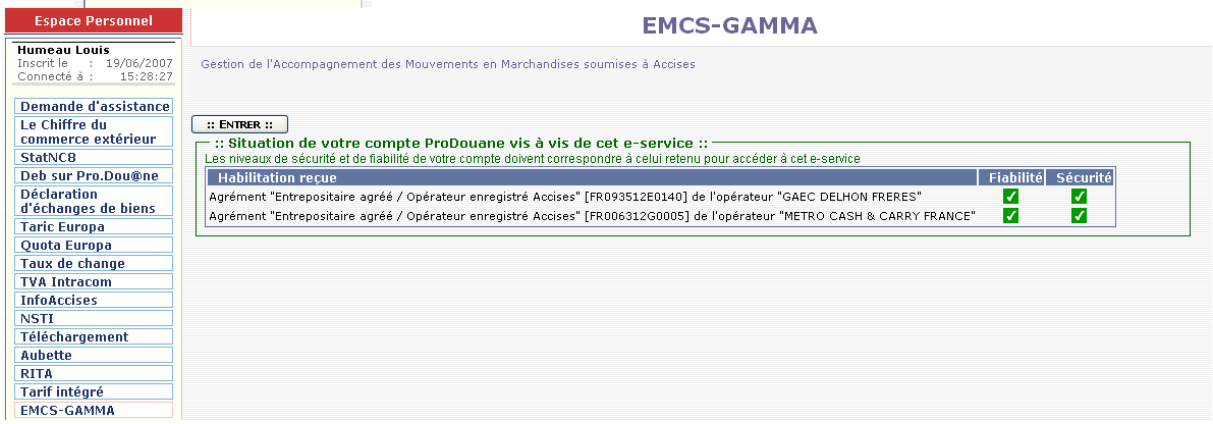
Espace Personnel
Humeau Louis
Inscrit le : 19/06/2007
Connecté à : 15:28:27
Demande d'assistance
Le Chiffre du commerce extérieur
StatNC8
Deb sur Pro.Dou@ne
Déclaration d'échanges de biens
Taric Europa
Quota Europa
Taux de change
TVA Intracom
InfoAccises
NSTI
Téléchargement
Aubette
RITA
Tarif intégré
EMCS-GAMMA
EMCS-GAMMA
Gestion de l'Accompagnement des Mouvements en Marchandises soumises à Accises
:: ENTRER ::
:: Situation de votre compte ProDouane vis à vis de cet e-service ::
Les niveaux de sécurité et de fiabilité de votre compte doivent correspondre à celui retenu pour accéder à cet e-service
Habilitation reçue
Fiabilité
Sécurité
Agrément "Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises" [FR093512E0140] de l'opérateur "GAEC DELHON FRERES"
Agrément "Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises" [FR006312G0005] de l'opérateur "METRO CASH & CARRY FRANCE"

Cette page résume les différentes habilitations pour lesquelles vous êtes autorisées à utiliser Gamma. Cliquez sur le bouton ENTRER, une nouvelle fenêtre du navigateur s'ouvre alors. Si rien ne se passe, vérifier les bloqueurs de pop-up (cf Annexe 3 – les erreurs rencontrées).

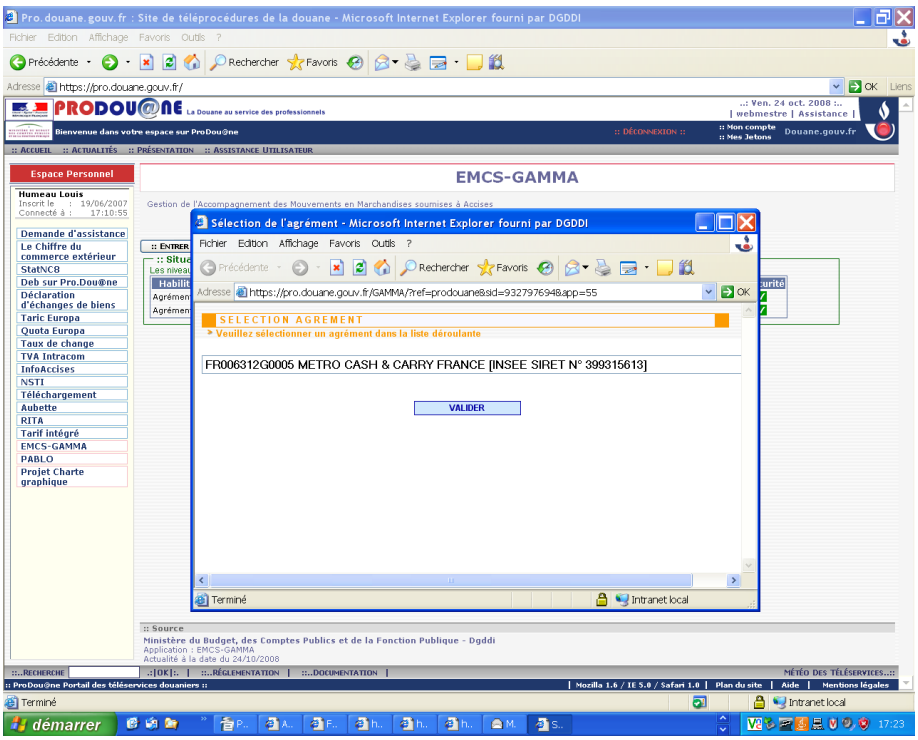
Pro.douane.gouv.fr : Site de téléprocédures de la douane - Microsoft Internet Explorer fourni par DGDDI
PRODOU@NE
EMCS-GAMMA
Sélection de l'agrement - Microsoft Internet Explorer fourni par DGDDI
SELECTION AGREMENT
Veuillez sélectionner un agrément dans la liste déroulante
FR006312G0005 METRO CASH & CARRY FRANCE [INSEE SIRET N° 399315613]
VALIDER

Cette page vous permet de sélectionner l'agrément sur lequel vous souhaitez travailler. En cliquant sur valider, vous accédez à la page d'accueil de la télé procédure.

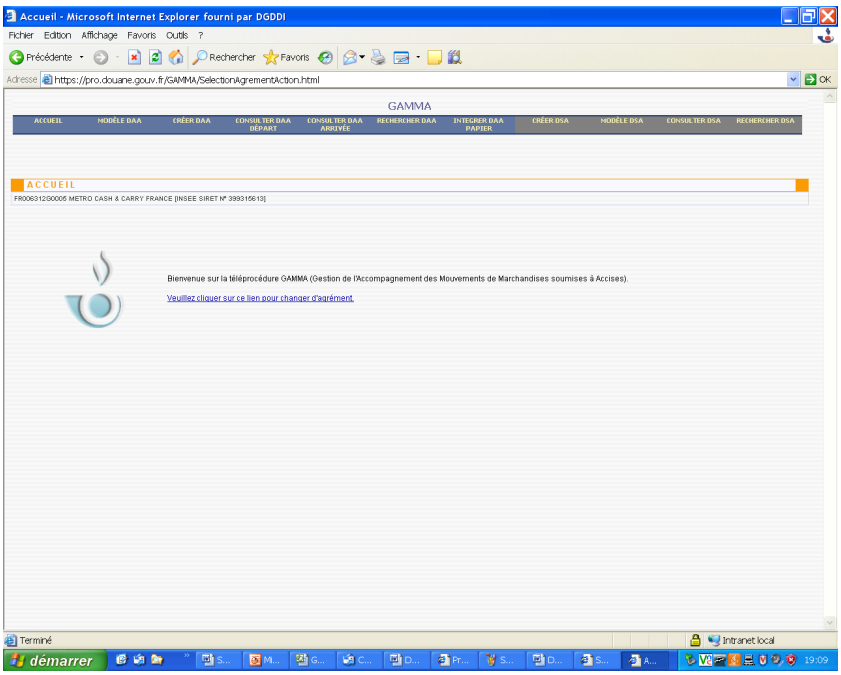
Accueil - Microsoft Internet Explorer fourni par DGDDI
GAMMA
ACCUEIL
Bienvenue sur la téléprocédure GAMMA (Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accises).
Veuillez cliquer sur ce lien pour changer d'agrément.

IV- Ergonomie générale de l'application

1- Standards généraux d'une application sur internet

Comme toute application web, Gamma est soumis aux règles qui régissent le fonctionnement et l'ergonomie des formulaires et des accès aux données.
En outre, l'application Gamma respecte également les contraintes fixées par la Douane en matière de charte graphique et de sécurité.

Voici un petit aperçu de ces standards :

A- Non persistance des données

Sur internet, le fonctionnement client – serveur implique l'utilisation d'un navigateur client (Internet Explorer par exemple) qui reçoit le contenu à exécuter de la part du serveur situé dans le centre informatique de la Douane. Ce fonctionnement signifie que tout ce que vous avez saisi dans un formulaire ne sera pris réellement en compte que lorsque vous aurez validé votre formulaire (Enregistrer comme brouillon, émettre, …) et que donc vous avez envoyé les valeurs saisies au serveur. En aucun cas, il ne peut y avoir de sauvegarde sur votre ordinateur. Par conséquent, si vous fermez votre navigateur ou si vous changez de page, vous perdez l'ensemble des données que vous avez saisies. C'est pour cette raison que nous vous déconseillons vivement d'utiliser les options Précédent ou Suivant. L'application met à votre disposition d'autres boutons de navigation au sein des formulaires. *Cf paragraphe suivant Navigation au sein des formulaire*.

Exemple :

Internet Explorer 7 : boutons à ne pas utiliser en cours de travail sur Gamma

B- Limitation des temps de session

Gamma, comme toute télé procédure des douanes, est sécurisée et protège la confidentialité de vos données. Pour se faire, vous devez créer une session. La session démarre au moment où vous vous authentifiez sur le portail. Par mesure de sécurité, si aucune activité n'est détectée par le serveur de la douane au bout d'un certain temps (entre 20 et 40 minutes), votre session expire et vous ne pouvez plus utiliser l'application. Il est nécessaire alors de se ré-authentifier. Cela peut parfois engendrer des erreurs lors de certains traitements. Vous trouverez le détail de ces erreurs dans l'annexe 3 : les erreurs rencontrées.

C- Respect de la charte graphique

La douane souhaite créer une unité entre toutes ses télé procédures. C'est pourquoi, Gamma respecte la charte graphique de la douane. La navigation, les couleurs, les boutons, les outils respectent cette charte et la Douane garantie l'unité des mécanismes dans toutes les télé procédures que vous aurez éventuellement à utiliser.

2- La page d'accueil de Gamma

La page d'accueil Gamma vous indique que vous avez réussi à franchir toutes les étapes de connexion à la télé procédure. Cette page vous indique sur quel agrément vous travaillez et permet également de le modifier en cas de besoin. Pour cela, cliquez sur le lien « Veuillez cliquer sur ce lien pour changer d'agrément ».

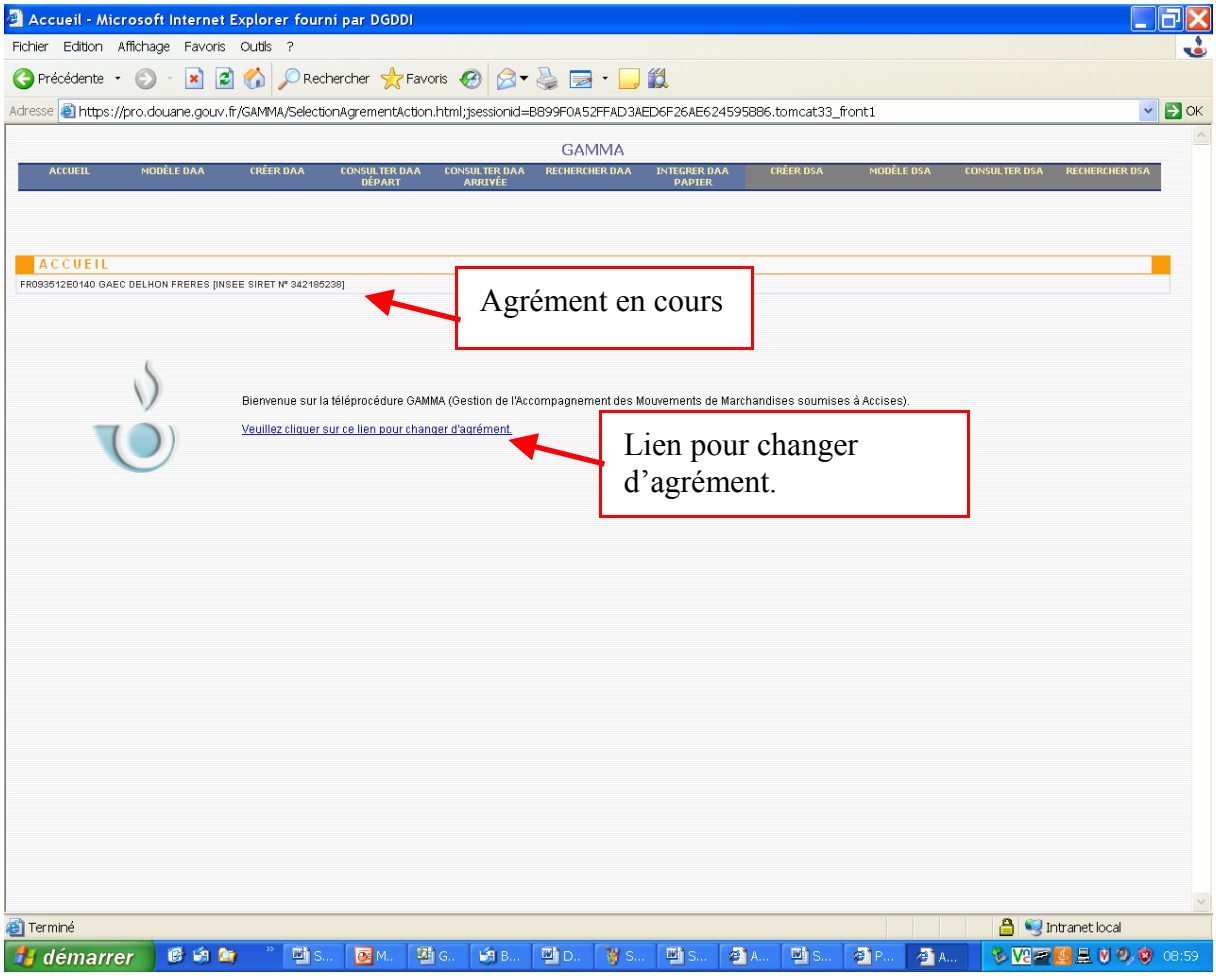

Cette page vous permet d'accéder au menu et aux différentes fonctionnalités de Gamma en fonction des droits qui vous auront été donnés.

3- Le menu et l'accès aux fonctionnalités

Le menu de Gamma est un menu dynamique, il n'affiche que les fonctionnalités auxquelles vous avez accès.

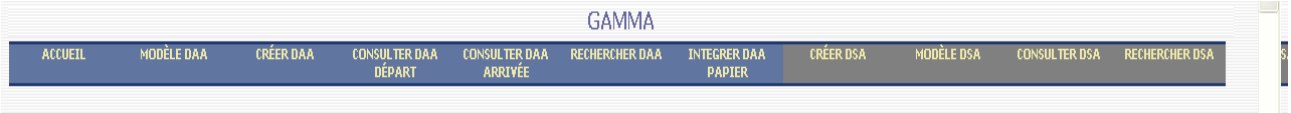

Il est présenté en deux blocs distingués par les couleurs de fond :

- D'une part, les fonctionnalités sur les DAA en bleu (+ le bouton accueil)
- D'autre part, les fonctionnalités sur les DSA en gris.

Vous disposez d'un certain nombre de fonctionnalités pour chacun de ces deux catégories

- **Modèle** : un modèle est un formulaire pré-enregistré que vous pouvez utiliser afin d'émettre plus rapidement des DAA/DSA. Cela est particulièrement utile si votre activité nécessite la création de nombreux DAA/DSA ayant des données à saisir constantes ou proches.
- **Créer** : permet d'afficher le formulaire de saisie complet pour les DAA/DSA.
- **Consulter** : permet d'afficher l'écran de bord de vos actions dans le système. Tous les DAA/DSA que vous aurez émis (ou les DAA reçus) seront consultables rapidement grâce à ces écrans.
- **Rechercher :** permet de trouver un DAA/DSA répondant aux différents critères que vous aurez saisis.

Dans la version 1 de Gamma, vous avez également accès à la fonctionnalité « **Intégrer un DAA papier** » qui vous permet de saisir les données d'un DAA papier dont vous êtes destinataire mais qui n'a pas été émis par le système Gamma. Cette fonctionnalité est uniquement disponible pour confort afin que vous puissiez :

- enregistrer les références du DAA papier que vous avez reçu,
- établir le certificat de réception correspondant et le joindre à l'exemplaire 3 que vous allez retourner à l'expéditeur des marchandises,
- accéder à l'ensemble des DAA vous concernant, tant ceux que vous avez reçus que ceux que vous avez envoyés.

4- La navigation au sein des formulaires

La navigation au sein des formulaires répond à une logique et à un fonctionnement standardisé pour la douane.

Les données à saisir dans les formulaires sont organisées par groupe de données. Ces groupes sont distingués par une bande bleue indiquant le titre du groupe.

Il est possible de réduire ou de déployer ce groupe en cliquant sur la bande bleue. En outre, chaque groupe dispose d'une documentation permettant de définir le type d'informations concernées par ce groupe.

En haut de page des formulaires les plus consistants, vous trouverez une fonctionnalité permettant de réduire ou de déployer tous les groupes simultanément.

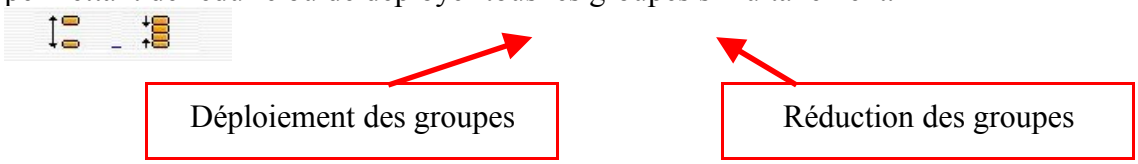

Le formulaire est constitué d'un ensemble d'éléments interactifs permettant la saisie de vos informations :

<u>Le champs texte</u> : c'est un champs de saisie au clavier. Il apparaît comme une case blanche. Lorsque celui-ci est contraint par certaines règles de saisie, celles-ci sont indiquées en vert italique à droite du champ. Avant de saisir une information dans ce type de champs, vérifier que vous disposez bien du curseur clignotant dans la case blanche.

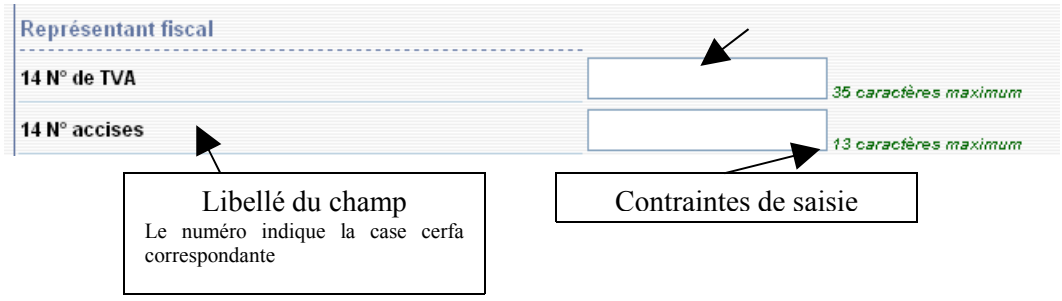

Le bouton radio : le bouton radio est une possibilité de saisie d'information via des possibilités pré établies et pour lesquelles une unique solution est admise. La sélection du choix de l'utilisateur se fait par la souris.

Exemple :

La case à cocher : similaires au bouton radio, les cases à cocher permettent parfois des choix multiples.

Exemple :

Les autres contrôles du formulaire seront détaillés dans la partie « les outils d'aide à la saisie ».

Certains formulaires disposent d'un grand nombre d'informations à saisir qui ne peuvent tenir sur une seule page. (Exemple : la saisie d'un DAA se réalise sur trois pages distinctes). Il est possible de naviguer entre ces pages, pour cela vous devez impérativement utiliser les boutons situés en bas de chaque page RETOUR ou SUITE.

Toutes les informations saisies dans le formulaire ne sont pas automatiquement sauvegardées, l'enregistrement des données n'intervient qu'à la demande de l'utilisateur. Pour cela vous devez cliquer, sur les boutons prévus à cet effet (valider, émettre, enregistrer, …).

L'ordre de saisie des informations n'a pas d'importance néanmoins, il est nécessaire de rester vigilant car de nombreux champs deviennent visibles selon les choix qui ont pu être fait d'autres rubriques.

Exemple : le choix d'un type de circulation à l'exportation déclenche l'affichage des données sur le DAU et sur le bureau d'exportation.

5- La saisie des blocs de données

Au sein des formulaires, certains blocs de données répondent à une saisie particulière. Il s'agit des informations pour lesquelles plusieurs occurrences sont possibles. Ces informations sont disposées en bloc et la saisie des données y afférant ne sera prise en compte qu'à la suite de l'action Ajouter. C'est grâce à ce procédé que vous pouvez enregistrer plusieurs occurrences de ces données.

Pour ce genre d'informations, un tableau récapitulatif est toujours présent pour rappeler les éléments qui ont déjà été saisis. Il est alors possible de modifier ce bloc ou de le supprimer.

Exemple : les détails du transport

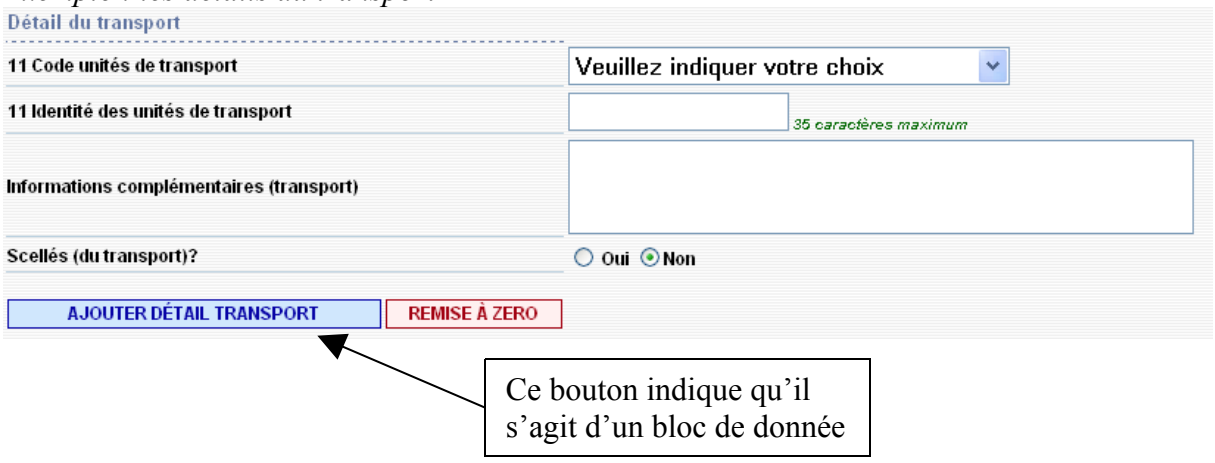

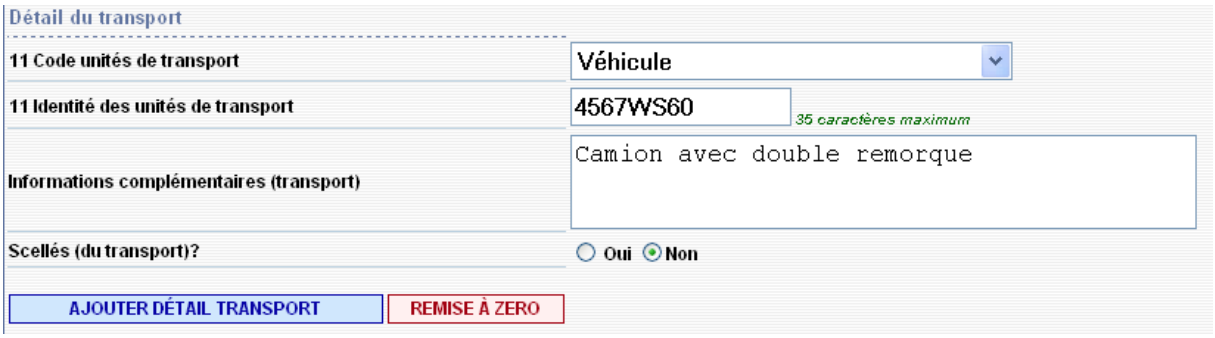

La saisie a été effectuée mais n'a pas encore été prise en compte par le formulaire, il faut cliquer sur le bouton « Ajouter détail transport ».

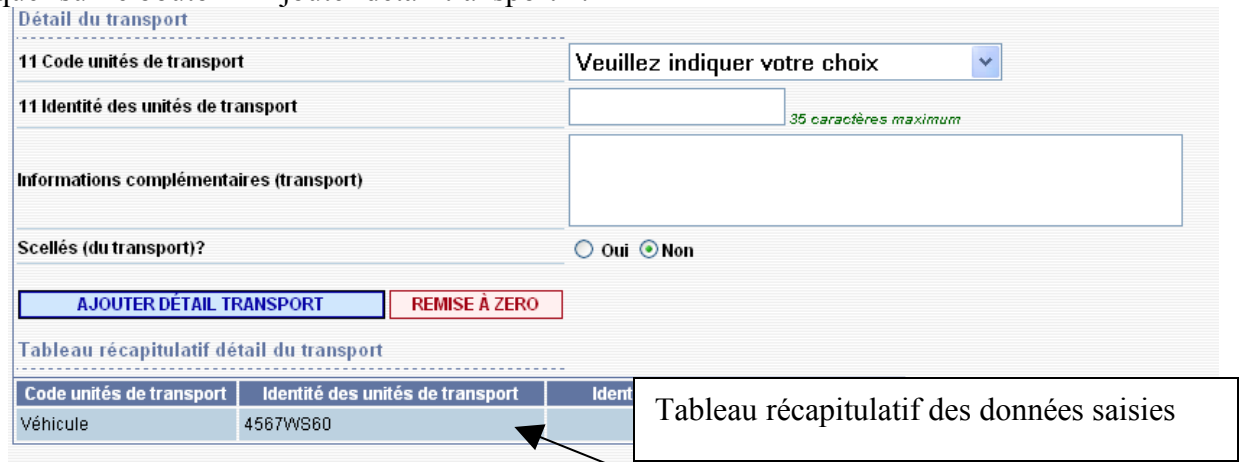

Les données sont alors prises en compte et sont affichées dans le tableau récapitulatif. Les champs concernés sont alors vidés et sont accessibles pour une nouvelle saisie.

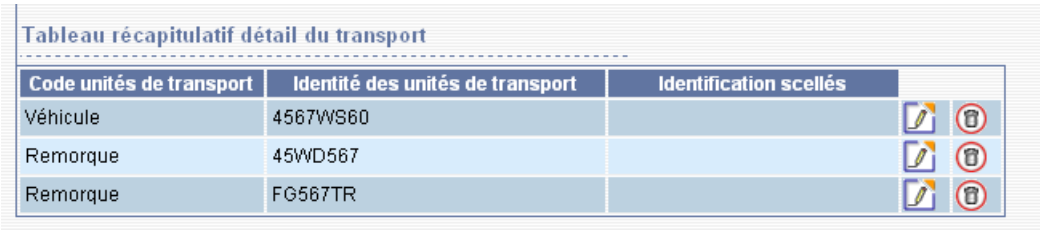

Le tableau permet de voir l'ensemble des occurrences que vous avez saisies et qui seront prises en compte lors de l'enregistrement du formulaire.

6- Les outils d'aide à la saisie

Afin de faciliter la saisie pour les opérateurs, un certain nombre d'outils ont été mis en place dans Gamma.

A- Les listes déroulantes

Certaines données dont la liste est bornée et pour lesquelles Gamma souhaite garantir une unicité de format, sont proposées sous forme de listes déroulantes. Pour choisir l'information qui vous intéresse cliquez sur la ligne de la liste y correspondant.

Exemple :

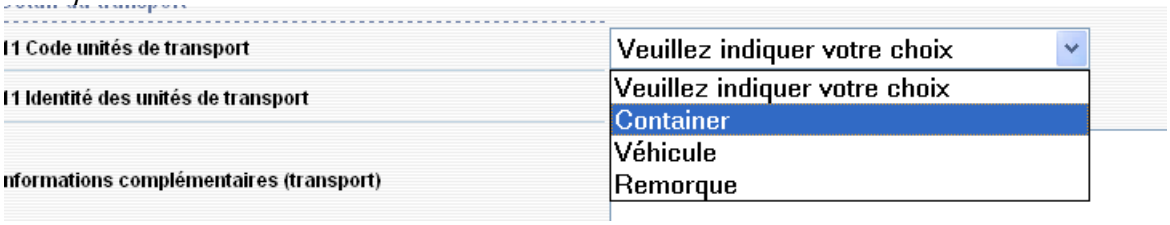

B- Les calendriers

Le calendrier est systématiquement fourni aux utilisateurs pour la saisie des dates. Il permet de formater la date correctement et d'obtenir une vision à court ou long terme du calendrier.
Il est accessible en cliquant sur l'icône située à droite du champ de saisie.

Exemple :

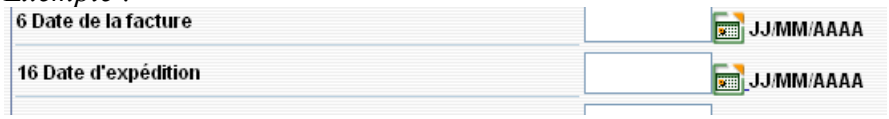

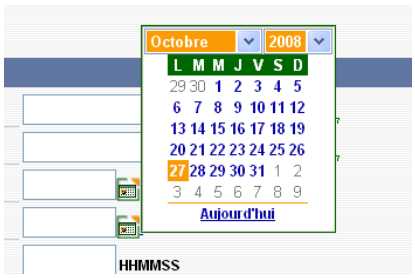

Il est toujours possible de saisir directement la date dans le champs correspondant mais celle-ci doit respecter le format de date précisé à droite du choix.

C- Les moteurs de recherche

Certaines informations recensées dans nos référentiels disposent d'une codification spécifique que l'utilisateur ne connaît pas nécessairement. Afin de lui permettre de retrouver l'information, des moteurs de recherche sont fournis dans les formulaires pour la saisie de ce type d'informations.
Ces aides à la saisie sont signalées par l'icône loupe située à droite du champ.

Pour accéder au moteur de recherche, vous devez cliquer sur l'icône . Une nouvelle fenêtre s'ouvre alors dans votre navigateur et vous permet la recherche :

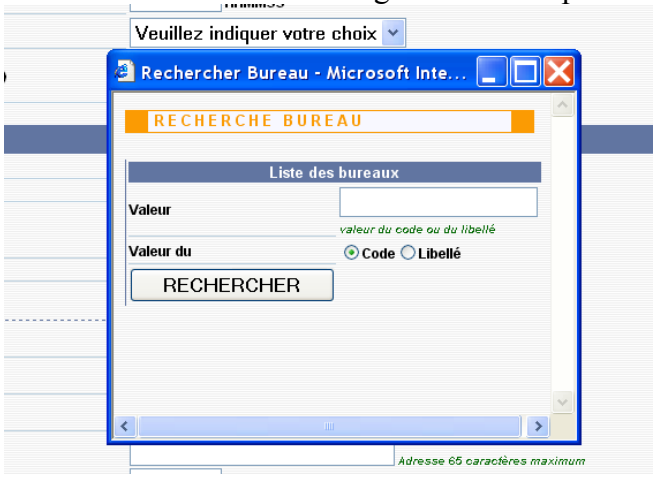

Vous pouvez alors effectuer votre recherche par code ou par libellé partiel. Une fois votre critère saisi, cliquez sur le bouton RECHERCHER. La liste des résultats répondant à votre critère s'affiche alors, vous pouvez sélectionner la valeur correspondant à votre choix en cliquant sur la ligne.

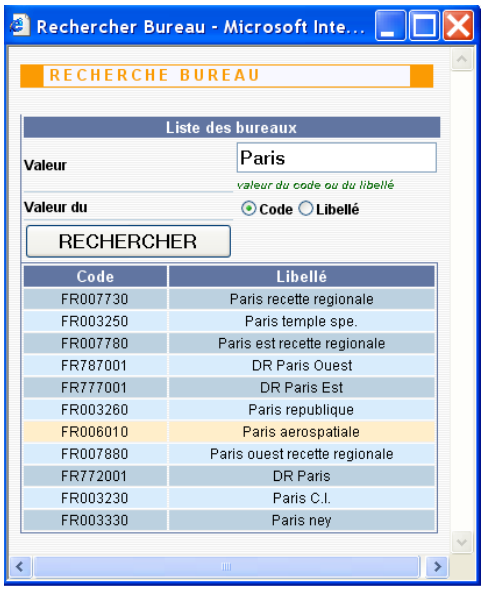

D- Les sections auto remplies

Certaines sections des formulaires sont pré remplies par le système. Il s'agit généralement des informations dont la Douane dispose sur vos habilitations ou agréments. Vous ne pouvez modifier ces informations. Si les informations affichées sont incorrectes ou incomplètes, contactez votre bureau de douane afin qu'il puisse effectuer les modifications nécessaires.

Exemple :

2 N° accises expéditeur	FR001234X0001
1 Nom	Nom de l'opérateur
1 Adresse	5 Rue DU PETIT NANTERRE 92000 NANTERRE
12 Pays	FRANCE

V – Scénarii

GAMMA V1 permet de prendre en compte différents scénarii correspondant à plusieurs types de mouvements de produits soumis à accises.

1 – Mouvements en droits suspendus : le DAA

A - La circulation nationale

Il s'agit d'un mouvement de produits en suspension de droits d'accises entre 2 entrepositaires agréés (EA) situés sur le territoire national.
Dans ce cas de figure, l'expéditeur établit un DAA au moyen de la téléprocédure GAMMA, l'émet (le valide) et imprime les exemplaires 2 et 3 qui accompagneront la marchandise jusqu'au point de destination.
Le destinataire réceptionne les marchandises et établit le certificat de réception.
Deux cas sont possibles :

- le destinataire est connecté à GAMMA: il établit et émet (valide) le certificat de réception via GAMMA. Le DAA passe du statut « Émis » au statut « Apuré ». L'expéditeur en est immédiatement informé via GAMMA et peut, s'il le souhaite, imprimer l'exemplaire 3 du DAA au verso duquel figure le certificat de réception. L'envoi par la poste de l'exemplaire 3 par le destinataire n'est pas requis. La téléprocédure GAMMA constitue en soi un moyen de communication entre les opérateurs et la douane.

- le destinataire n'est pas connecté à GAMMA: il complète alors le verso de l'exemplaire 3 sur papier, le valide avec les moyens habituels (machine à timbrer par exemple) et le renvoie par la poste à l'expéditeur dans les conditions de la réglementation actuelle. Lorsque l'expéditeur reçoit l'exemplaire 3, le mouvement est apuré.
  Afin de faire apparaître le nouveau statut « apuré » dans le système, l'expéditeur procède alors à un « Apurement indirect » en intégrant dans GAMMA les données du certificat de réception de l'exemplaire 3 reçu par la poste. Cette opération n'a aucune valeur légale : elle a pour seul but de faire apparaître le nouveau statut du DAA dans le système et de permettre ainsi à l'expéditeur d'assurer un suivi complet de ses mouvements en faisant apparaître leur statut.

- le destinataire est connecté à GAMMA mais pas l'expéditeur : le destinataire reçoit un DAA papier. Il doit alors utiliser l'option du menu de GAMMA «Intégration d'un DAA papier». L'intégration du DAA papier consiste à enregistrer sur GAMMA les références du DAA papier reçu par le destinataire et à établir et imprimer le certificat de réception correspondant. L'exemplaire imprimé du certificat de réception est joint à l'exemplaire 3 du DAA reçu et le tout est envoyé par la poste à l'expéditeur.

B – La circulation intra-communautaire

Il s'agit du scénario dans lequel le mouvement s'effectue entre 2 opérateurs situés dans des Etats membres différents.

En tant qu'expéditeurs, les entrepositaires agréés français établissent, valident et impriment leur DAA intra-communautaire sur support papier, de la même façon qu'en circulation nationale.

En effet, dans la phase préalable, du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, les autres Etats membres continuent à utiliser le système actuel sur papier. Comme en circulation nationale, l'utilisation de la téléprocédure GAMMA vaut validation du DAA (une notification a été faite aux autres Etats membres de ce nouveau moyen de validation). L'exemplaire 3 reçu par les expéditeurs français connecté à GAMMA fait systématiquement l'objet d'un apurement indirect.
En intra-communautaire, 2 autres catégories supplémentaires d'opérateurs sont concernées :

- les opérateurs enregistrés (OE) peuvent être destinataires de marchandises en provenance d'autres Etats membres. Ces opérateurs sont repris sur la base nationale et intra-communautaire des opérateurs.
- les opérateurs non enregistrés (ONE) : ils ne sont pas repris dans la base nationale ou intra-communautaire. Comme aujourd'hui, l'expéditeur effectue une consignation de droits et la marchandise circule sous couvert d'un DAA. Cette catégorie d'opérateur sera remplacée à partir du 1er avril 2010 par les OTE (Opérateurs Temporairement Enregistrés) auxquels sera attribué un numéro d'accises pour une période limitée et un mouvement donné.

La téléprocédure GAMMA permet aussi d'établir des DAA à destination des OE ou des ONE situés dans un autre État membre..

En tant que destinataires, les opérateurs français utilisent systématiquement la fonction «Intégration du DAA papier» (voir ci-dessus), les opérateurs des autres Etats membres émettant toujours des DAA sur papier et ce jusqu'au 31 mars 2010. Dès le 1er avril 2010, les opérateurs français connectés à GAMMA établiront les CdR électroniques lorsqu'ils recevront des DAE et la fonction « Intégration DAA papier » lorsqu'ils recevront des DAA papier.

Expéditeur connecté	***Destinataire connecté***	***Exemplaires 2 et 3 accompagnent les produits***	***Certificat de réception (CdR)***
OUI	OUI	OUI	CdR électronique (pas d'envoi postal)
OUI	NON	OUI	CdR (exemplaire 3) papier envoyé par la poste « Apurement indirect » par l'expéditeur sur la base de l'exemplaire 3 effectivement reçu
NON	OUI	OUI	« Intégration DAA papier » dans GAMMA pour établir et imprimer le CdR (exemplaire 3) papier envoyé par la poste

C – L'exportation vers les pays tiers

Dans GAMMA V1, l'exportation vers les pays tiers est traitée dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.
L'exportation peut être effectuée par un bureau de sortie situé sur le territoire national ou par un bureau de sortie situé dans un autre État membre.
Dans les 2 cas la mention « Exportation hors du territoire de la Communauté » apparaît sur l'exemplaire papier.
La case « destinataire » contient le numéro de Commissionnaire en Douane (n° CEDO) ou le numéro de TVA du représentant frontière.
Le bureau de sortie est indiqué.
De plus, par anticipation du futur règlement DAE, le bureau d'exportation est aussi demandé.
GAMMA V1 étant basé sur l'utilisation de DAA papier, l'apurement est effectué comme aujourd'hui par le visa de l'exemplaire 3 effectué par le bureau de douane de sortie.
L'expéditeur connecté à GAMMA devra donc, après réception de l'exemplaire 3 visé, boucler

l'opération dans son système en effectuant un « apurement indirect ».
Il est rappelé que les expéditions d'un DOM vers la métropole, et inversement, sont considérées comme des opérations d'exportation et doivent être traitées comme telles du point de vue du remplissage du DAA.
Dans le cas particulier des expéditions de Rhum des DOM vers la métropole ou vers d'autres Etats membres, les opérateurs utilisent un DACQO (Document commercial d'Accompagnement avec Certificat de Qualité et d' Origine). Ces documents peuvent être établis au moyen de la télé procédure GAMMA en utilisant notamment la case 23 (attestations et certificats).
Les opérateurs effectuant régulièrement des expéditions de rhum des DOM vers la métropole pourront utiliser un modèle comportant les mentions obligatoires.

L'interface entre EMCS / Gamma et ECS (Export Control System) sera effective au 1er avril 2010.

D – La circulation en suite d'importation

En suite d'importation, la circulation nationale ou intra-communautaire d'une marchandise mise en libre pratique à l'entrée du territoire de l'Union européenne sans acquitter les droits d'accises se fait sous couvert d'un DAA dans lequel figure notamment :
- le bureau d'importation,
- le ou les numéros de DAU.

Lorsque la case « importation » est cochée, ces informations apparaissent en saisie dans l'interface utilisateur. Le remplissage de ces 2 champs est obligatoire.
L'enlèvement à l'importation peut être utilisé seulement lorsque le destinataire est un entrepositaire agréé situé sur le territoire français. Dans ce cas, l'entrepositaire agréé qui établit le DAA est le destinataire des marchandises. Il apparaît sur le DAA à la fois en tant qu'expéditeur et en tant que destinataire. GAMMA V1 permet d'établir un DAA conforme à ce scénario.
Plusieurs possibilités s'offrent à l' EA :
- le transitaire effectuant les opérations de dédouanement au lieu d'importation pour le compte de l' EA peut aussi avoir un compte utilisateur GAMMA lui permettant d'établir le DAA au nom de l'entrepositaire agréé.
- L' EA peut établir lui-même le DAA qu'il devra transmettre au transitaire agissant en son nom.

La case « enlèvement » doit être cochée dans ce cas.

E - L'enlèvement (à la propriété ou à l'importation)

L'enlèvement se caractérise par les éléments suivants :
- un entrepositaire agréé A (un négociant par exemple) va chercher la marchandise (du vin en vrac par exemple) chez un fournisseur B et établit et imprime un DAA sur papier au moyen de GAMMA pour couvrir ce mouvement.
  Ce DAA incomplet n'indique pas la nature exacte des produits ni leur volume, ces 2 informations n'étant pas connues à l'avance.
  Le lieu d'expédition est différent de l'adresse de l'expéditeur et GAMMA permet dans ce cas de l'indiquer sans contrôler le numéro d'accises.
- après le chargement, la nature et les quantités de marchandises sont indiqués manuellement sur les exemplaires papier n° 1, 2 et 3. La marchandise est livrée dans les locaux de l'entrepositaire agréé A.
- l'entrepositaire agréé A complète le DAA dans GAMMA à partir des éléments annotés sur le DAA incomplet, émet le DAA (complété)
- lorsque la marchandise arrive à destination, l'expéditeur (qui est aussi le destinataire) établit immédiatement le certificat de réception.

Dans le cas de l'enlèvement à l'importation on procède de la même façon, et le lieu d'expédition est le lieu d'importation.

Variante : lorsque le produit est livré à un tiers (A va chercher chez B un produit pour le livrer à C) l'enlèvement peut être utilisé. Dans ce cas, le fournisseur transmet à l'expéditeur les informations lui permettant de compléter le DAA.

VI- Fonctionnalités et statuts

1 – le DAA

A – Création

Choix du type de circulation

L'opérateur choisit en tout premier lieu le type de circulation : il doit cocher obligatoirement l'une des 2 cases circulation nationale ou circulation intra-communautaire, ces 2 options étant exclusives.
Par ailleurs, il complète éventuellement son choix en indiquant, s'il y a lieu, s'il se trouve dans une des situations suivantes :

- mouvement en suite d'importation,
- mouvement en vue d'une exportation dans un pays tiers,
- enlèvement à la propriété ~~ou à l'importation~~ après avoir saisi tout ou partie des cases du DAA, l'opérateur a le choix entre plusieurs options :

En fonction des choix effectués, les champs correspondant s'affichent. Par exemple si l'opérateur a coché « importation » il devra indiquer le numéro du ou des DAU correspondant à cette importation.
Le remplissage des champs est conforme à la réglementation actuelle légèrement adaptée (voir ci-dessus).
La description de chaque champ, le caractère obligatoire (O), facultatif (F) ou conditionnel (C) est reprise à l'annexe 1 (Tableau des champs du DAA).
Lorsqu'il a terminé le remplissage des champs du DAA, l'opérateur a le choix entre plusieurs options. Il peut activer les boutons suivants :

- « enregistrer un DAA en tant que brouillon » : dans la phase de préparation d'une expédition cette fonction permet de sauvegarder provisoirement tout ou partie des données du DAA, même si les données sont erronées ou incomplètes. L'opérateur pourra le compléter ultérieurement. Le statut du DAA résultant de cette action est le statut « brouillon ». Le brouillon est conservé jusqu'à ce que l'opérateur émette le DAA ou supprime le brouillon.
- « contrôler » : cette fonction permet à l'opérateur de faire une vérification du contenu d'un DAA brouillon en préparation sans avoir pour autant l'intention de l'émettre ou de l'enregistrer immédiatement. Après l'activation de la touche « contrôler » les messages d'erreur sont éventuellement affichés. Le DAA reste en cours de saisie.
- « émettre » : cette fonction vérifie la recevabilité du DAA. Notamment, les contrôles sur le caractère obligatoire de certains champs sont activés, ainsi que la vérification de l'existence des numéros d'accises des destinataires sur les bases nationales ou intra-communautaire des opérateurs et des produits pour lesquels ils sont autorisés. L'activation de la touche « émettre » sera suivie d'un message de demande de confirmation, puis, si l'opérateur confirme par la touche « oui », le résultat sera :
  - soit un ou des messages d'erreur qui inviteront l'opérateur à rectifier les champs erronés ou non servis,
  - soit l'enregistrement du DAA avec le **statut émis**, avec l'affichage d'un message indiquant le **numéro de DAA** attribué par le système ainsi que la date d'émission. Ce numéro est un numéro unique permettant d'identifier le DAA et figurera notamment dans le cadre « A - Contrôles » du DAA. Ce numéro remplace le numéro d'empreinte attribué par la machine à timbrer.

B – Annulation

Le DAA au statut « Émis » peut être annulé par l'expéditeur à condition que la marchandise n'ait pas quitté l'entrepôt de l'opérateur. L'expéditeur doit pour cela afficher le DAA à partir de la liste résultant de la consultation ou de la recherche et cliquer sur le bouton « Annuler ».

C – Apurement

L'apurement est effectif lorsque le destinataire, après avoir reçu et vérifié les marchandises affiche le DAA correspondant, établit le certificat de réception en cliquant sur la touche « Établir le certificat de réception » et affiche l'écran de saisie correspondant. Il indique tout d'abord la date de réception des marchandises puis il indique la conclusion globale du rapport.
Il a alors le choix entre 4 possibilités :

- il refuse partiellement des marchandises,
- il accepte la réception avec des marchandises conformes,
- il accepte la réception avec des marchandises non conformes,
- il refuse la réception totalement.

Dans le 1er et le 3ème cas, le DAA passe aussi au statut « apuré » mais le destinataire va indiquer les excédents ou les manquants pour chacun des articles du DAA et apporter des explications complémentaires.
Dans le 2ème cas, le DAA passe au staut « apuré »
Dans le 4ème cas, le DAA est totalement refusé, l'expéditeur devra changer la destination de sa marchandise, soit vers lui même (retour à l'expéditeur) soit vers un autre destinataire.

D – Apurement Indirect

Lorsque le destinataire n'est pas connecté, il renvoie l'exemplaire 3 du DAA annoté au verso (cadre C) dans les mêmes conditions que dans la procédure papier actuelle.
Lorsque l'expéditeur reçoit l'exemplaire 3, le DAA est légalement considéré comme apuré.
Mais l'expéditeur, s'il veut que ce DAA apparaisse dans GAMMA comme ayant le statut « Apuré » devra introduire dans le système l'information selon laquelle le destinataire a bien apuré le mouvement : c'est l'apurement indirect.
L'apurement indirect n'a en soi aucune valeur légale : il n'est que la régularisation technique de la réception par l'expéditeur d'un exemplaire 3 dûment annoté par le destinataire et dont l'expéditeur doit conserver un exemplaire.

2 – Création de modèles de DAA ou de DSA

Un modèle est un DAA ou un DSA qui comporte des éléments permanents pouvant être réutilisés pour des mouvements de même type.
Par exemple, si un opérateur a des flux réguliers vers des clients bien identifiés il créera un ou plusieurs modèles correspondant à ce ou ces clients avec des informations constantes (destinataire, mode de transport ...) et en laissant vide les informations changeantes d'une livraison a une autre (produits, quantités).
Au moment de créer un DAA, il utilisera l'option « créer un DAA (ou un DSA) à partir d'un modèle ». Le modèle pré-existant sera choisi dans une liste déroulante des modèles qu'il aura créés.
Le modèle pourra être créé *ex nihilo* en choisissant l'option du menu « Créer un modèle » ou à partir d'un DAA déjà émis, avec le bouton « Enregistrer en tant que modèle » qui figure en bas de l'affichage d'un DAA émis.

La liste des modèles peut être affichée et les modèles eux-mêmes modifiés ou supprimés.

3 – Intégration de DAA papier

L'option « Intégrer un DAA papier » a pour but de permettre à un destinataire connecté à GAMMA d'établir un certificat de réception pour un DAA émis par un expéditeur non connecté.
Le destinataire affiche un écran de saisie en deux parties :

- d'une part il saisit les éléments qui permettent d'identifier le DAA qu'il a reçu,
- d'autre part il remplit les éléments constitutifs du certificat de réception.

Le destinataire imprime ensuite le certificat de réception qu'il agrafera à l'exemplaire 3 et renverra à l'expéditeur.
Cette option du menu a donc 2 fonctions :

- elle permet d'une part d'intégrer tous les DAA reçus par un opérateur connecté dans GAMMA,
- d'autre part d'utiliser GAMMA comme moyen d'établissement et de validation du certificat de réception et donc de se passer de la machine à timbrer.

4 – Consultation au départ et à l'arrivée

Ces 2 options du menu ont pour but de faire apparaître pour un opérateur et un agrément donné tous les DAA créés et émis et tous les DAA reçus.
L'affichage fait apparaître 5 pages de 20 lignes au maximum.
Chaque couleur correspond à un statut.
On peut trier en ordre ascendant ou descendant en cliquant sur les colonnes choisies pour effectuer le tri. En cliquant sur chaque ligne on affiche le contenu du DAA.

5 – Recherche de DAA ou de DSA

Cette option permet de sélectionner une liste de DAA en sélectionnant un ou plusieurs critères de base, par exemple le n° d'accises du destinataire, la période ou le statut du DAA ou du DSA.
On peut aussi ajouter des critères personnalisés : il s'agit de critères correspondant à des données internes au DAA, par exemple durée du trajet.
L'activation de cette option permet d'afficher une liste de DAA ou de DSA.
En cliquant sur une ligne on affiche le contenu d'un DAA ou d'un DSA.

6 – Statuts du DAA et du DSA

A – Statuts du DAA

Statut	***Description***
Brouillon	En cours de préparation, non visible par la Douane
Émis	Enregistré sur la base des DAA après avoir passé un contrôle de validité. Un DAA émis a un numéro de DAA et une date d'émission.
Émis incomplet	Cas de l'enlèvement à la propriété : avant chargement de la marchandise, DAA ne comportant pas encore d'information sur la

Statut	*Description*
	nature des produits et leurs quantités.
Annulé	DAA ayant fait l'objet d'une annulation par l'expéditeur
Apuré	DAA dont le destinataire a émis un certificat de réception
Apuré indirectement	DAA dont le destinataire, non connecté a transmis un exemplaire 3 par la poste que l'expéditeur a introduit dans GAMMA
Refusé	DAA refusé par le destinataire
Détourné	DAA ayant fait l'objet d'un changement de destination. Ce statut est visible par le destinataire initial. Pour le 2ème destinataire, le DAA est émis.
Clôturé	DAA n'ayant pas fait l'objet d'un certificat de réception par le destinataire : DAA « apuré » après production de preuves alternatives, ou non apuré et mettant en jeu la responsabilité de l'expéditeur. La clôture du DAA est effectuée par la Douane.

B – Statuts du DSA

Statut	*Description*
Brouillon	En cours de préparation, non visible par la Douane
Émis	Enregistré sur la base des DSA après avoir passé un contrôle de validité. Un DSA émis a un numéro de de DSA et une date d'émission.
Annulé	DSA ayant fait l'objet d'une annulation par l'expéditeur

VIII – Traitement de cas particulier

1– Refus partiel

Cette possibilité est prévue dans la version 1 de la télé procédure Gamma.
En effet, l'opérateur dispose de 4 choix lors de la complétion du rapport de réception global dont le refus partiel.

Les quantités acceptées doivent être indiquées dans le rapport de réception global puis dans le rapport de réception détaillé. Les marchandises refusées circulent sous couvert du document papier dûment annoté.

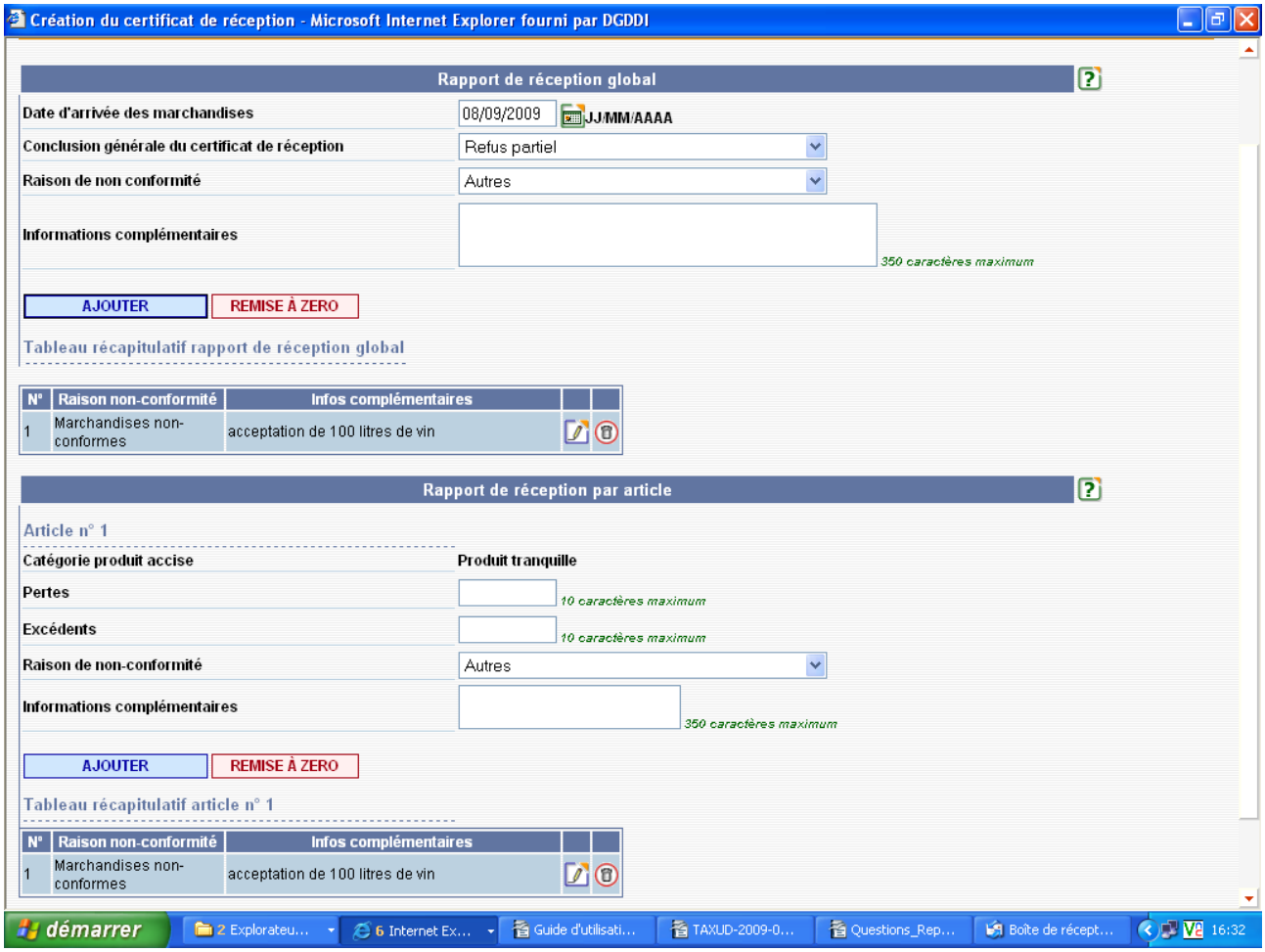

2 – ONE

Le cas des Opérateurs Non Enregistrés est pris en compte dans la version 1 qui est opérationnelle depuis le 1er avril 2009.
Lors de la création d'un DAA à destination d'un opérateur non enregistré (ONE), il conviendra de saisir les champs adhoc comme indiqué ci-dessous :

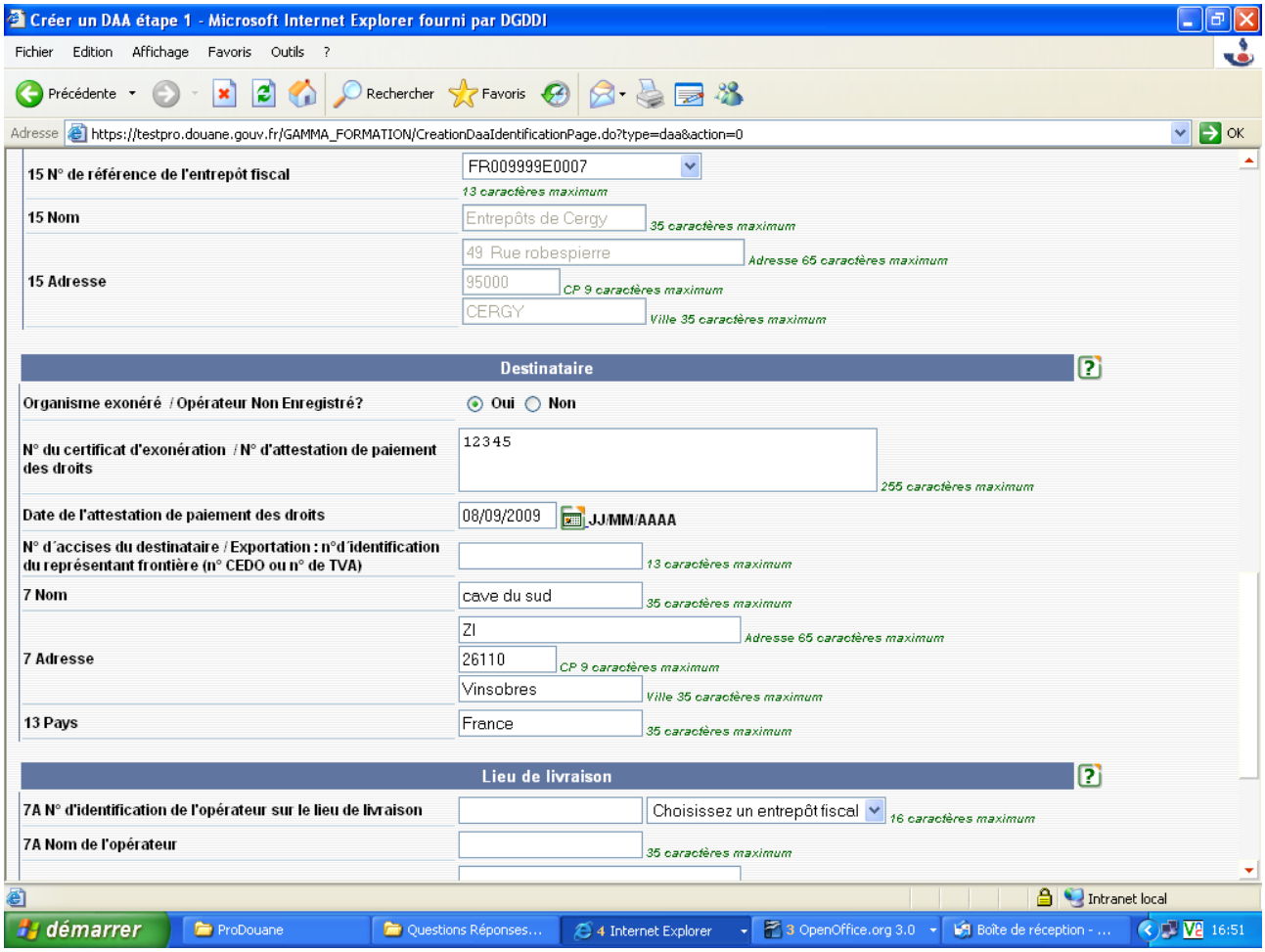

3 – Les OE

Les opérateurs enregistrés sont pris en compte dans la version 1 de la téléprocédure Gamma. Il s'agit d'opérateur ne disposant pas d'entrepôt et qui sont donc enregistrés comme tel dans SEED.
En conséquent, lors de la création d'un DAA à destination d'un opérateur enregistré, seule la rubrique relative au destinataire devra être servie (aucune mention ne devra être indiquée dans la rubrique « lieu de livraison » étant donné que cet opérateur ne dispose pas de lieu de stockage.

4 – DAC/CQO

Les DAC utilisés pour l'accompagnement des rhums des DOM en vue de leur exportation vers la métropole rentrent tout à fait dans le cadre de GAMMA V1. Le champ 23 « Attestations et certificats » doit être utilisé pour indiquer les mentions spécifiques à ce type de mouvements.

Champ "Description du certificat" = "*Le CIRTDOM certifie que les rhums faisant l'objet de l'envoi ci-dessus sont des rhums traditionnels des départements français d'outre-mer, définis par le décret 88-416, provenant exclusivement des cannes ou mélasses du cru et distillés dans le département de production."*
Champ "Référence du certificat" : selon le cas =
- *Rhum contingenté*
- *Rhum hors contingent avec soulte*
- *Rhum hors contingent sans soulte*

La rubrique « article » doit être complétée comme suit :
Champ "Catégorie produit accise" : "S200 - Boissons spiritueuses"

et si origine = Martinique
Champ "Désignation d'origine" = "*Appellation d' Origine Contrôlée Martinique*"

Il est conseillé aux opérateurs de créer préalablement plusieurs modèles en fonction de leur type de flux.

Lors de l'exportation de rhums des DOM vers la métropole, un exemplaire papier du DAC/CQO doit accompagner la marchandise jusqu'en France afin que l'importateur puisse justifier de l'origine des Rhums. Les mentions justifiant de l'origine « DOM » doivent être reportées sur le nouveau document d'accompagnement établit pour couvrir la circulation nationale ou intracommunautaire des marchandises soumises à accises.

5 – DSA exonéré

La notion d'utilisateur est d'application strictement nationale.
Dans l'attente de la version 2 de la téléprocédure, l'indication du numéro d'UT doit figurer dans la rubrique « 14 – Attestations / Certificat ».

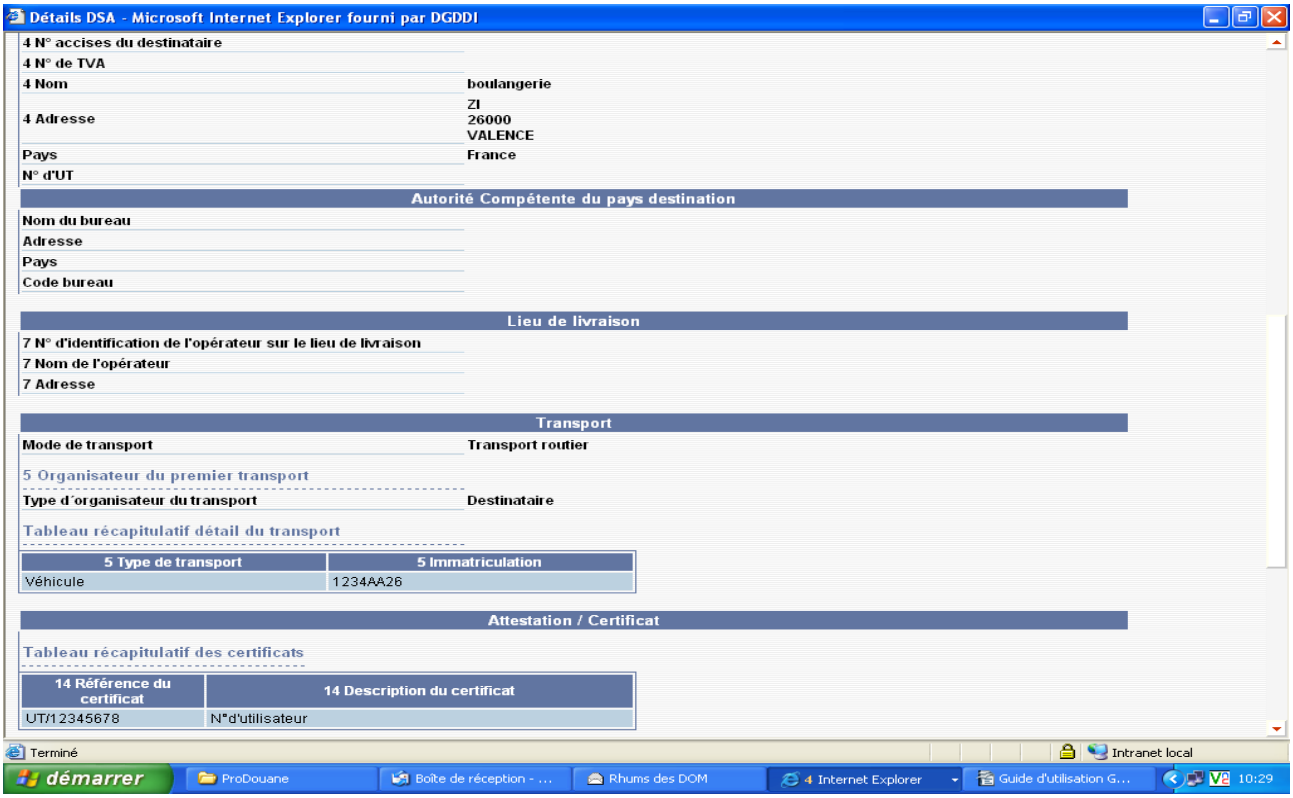

Annexe 1

Rubriques et champs du DAA dans GAMMA version 1

Champ	*Description*	*Format / Valeurs possibles*	*O/C/F*
Type de circulation			
Type de circulation	Indicateur permettant de connaître le type de mouvement	Case à cocher : National ou Intracommunautaire	O
	Indicateur pour des scénarii spécifiques éventuels	Case à cocher : Exportation, Importation ou Enlèvement	F
Référence du mouvement			
3 N° de référence local (interne)	Numéro de référence interne attribué par l'opérateur (case 3 de l'actuel DAA)	Alpha Numérique - 22	O
5 Numéro de la facture	Numéro de la facture ou si la facture n'a pas été émise, numéro d'un autre document commercial (case 5)	AN 35	O
6 Date de la facture	Date de la facture ou d'un autre document commercial (case 6)	Format Date (calendrier)	O
16 Date d'expédition	Date prévue du départ du mouvement (case 16)	Format Date (calendrier)	O
16 Heure	Heure de départ du mouvement (case 16)	Le format HHMMSS (ex 120000 pour 12 H) sera remplacé dans la version 1 opérationnelle par 2 sous cases distinctes : Heure / Minutes (ex : 12 Heures - 00 Minutes)	O
11 Mode de transport	Mode de transport du premier transport	Liste déroulante des modes de transport	O
17 Durée du trajet en jour(s) et en heure(s)	Durée prévisible du transport exprimée en jour(s) OU en heure(s) (case 17)	N2 pour les jours N2 pour les heures	O
Expéditeur			
2 N° accises expéditeur 1 Nom 1 Adresse 12 Pays	Numéro d'accises de l'expéditeur Nom, Adresse Pays	Cette information est pré-remplie : elle correspond à l'entrepositaire agréé expéditeur connecté à GAMMA	O
Représentant fiscal (mouvement intra-communautaire seulement)			
14 N° de TVA 14 N° accises 14 Nom 14 Adresse 14 Code postal 14 Ville	Numéro de TVA ou Numéro d'accises du représentant fiscal Nom Adresse Code postal Ville	AN 35 AN 13 AN 35 AN 65 N 9 AN 35	F
N° de référence du bureau d'importation	Numéro de référence du bureau d'importation : doit être indiqué si DAA établi en suite d'importation	AN 8 – Existe dans la table de référence des bureaux	C
N° DAU	Numéro du ou des DAU correspondant à	AN 21 : le n° du DAU doit être	C

Champ	*Description*	*Format / Valeurs possibles*	*O/C/F*
	l'importation	complété avec des 0 Évolution dans prochaine version opérationnelle : de 1 à 22 AN	
Lieu d'expédition			
15 N° de référence de l'entrepôt fiscal	La liste déroulante des n° d'accises des entrepôts de l'expéditeur s'affiche.	Sélectionner un n° dans la liste	C
Nom Adresse	Nom et adresse du lieu d'expédition	Si le n° d'accises a été servi, le nom et l'adresse s'affichent automatiquement Sinon, entrer le non et l'adresse du lieu d'expédition (ex : enlèvement)	O
Destinataire			
Exonération (au titre de l'article 23.1 directive 92.12)?	Indiquer si le destinataire est une organisation exemptée	Case à cocher (oui/non) avec valeur par défaut = « non »	C
N° de série du certificat d'exonération	S'il s'agit d'une organisation exemptée, indiquer le n° du certificat d'exonération	AN 255	C
Opérateur Non Enregistré ?	Case à cocher si le destinataire est un opérateur non enregistré (Évolution V1)	Case à cocher (oui/non) avec valeur par défaut = « non »	C
N° de l'attestation de consignation	S'il s'agit d'un Opérateur Non Enregistré indiquer le numéro d'attestation (Évolution V1)	AN 255	C
4 N° d'accises du destinataire (ou numéro de TVA du représentant frontière)	Si le destinataire est un EA ou un OE indiquer son numéro d'accises, S'il s'agit d'une exportation vers un pays tiers, indiquer l'identifiant du représentant frontière (n° de TVA ou de Commissionnaire en Douane) Non demandé dans les autres cas (ONE, organisations exemptées)	Le numéro d'accises doit exister sur la base des opérateurs nationaux ou communautaires	C
7 Nom 7 Adresse 13 Pays	Nom du destinataire Adresse du destinataire Pays de destination	Le nom et l'adresse du destinataire s'affichent automatiquement quand il s'agit d'un EA ou d'un OE Le nom et l'adresse sont saisis dans les autres cas.	C
Lieu de livraison			
7A N° d'identification de l'opérateur sur le lieu de livraison	La liste déroulante des n° d'accises des entrepôts du destinataire s'affiche, sauf en cas de livraison directe	Sélectionner un n° dans la liste	C
7A Nom de l'opérateur 7A Adresse	Nom et adresse du lieu de livraison	Si le n° d'accises a été servi, le nom et l'adresse s'affichent automatiquement Sinon, entrer le non et l'adresse du lieu de livraison (ex : livraison directe)	O
7A Mise sous régime douanier	Cette case doit être servie en cas de mise sous régime douanier	Texte 350 AN	F
Transport			
Organisateur du transport			
Type d'organisateur du transport	Société qui organise le transport	Liste déroulante : expéditeur, destinataire, propriétaire des	O

Champ	*Description*	*Format / Valeurs possibles*	*O/C/F*
		marchandises	
N° de TVA	N° de TVA de la société qui organise le transport si l'organisateur du transport est différent de l'expéditeur ou du destinataire	Ce champ ne s'affiche que dans le cas ou l'organisateur du transport est le propriétaire des marchandises	C
9 Nom	Nom de la société qui organise le transport si l'organisateur du transport est différent de l'expéditeur ou du destinataire	Ce champ ne s'affiche que dans le cas ou l'organisateur du transport est le propriétaire des marchandises	C
9 Adresse	Adresse de la société qui organise le transport si l'organisateur du transport est différent de l'expéditeur ou du destinataire	Ce champ ne s'affiche que dans le cas ou l'organisateur du transport est le propriétaire des marchandises	C
Premier transporteur			
N° de TVA	N° de TVA du premier transporteur	AN 35	F
11 Nom	Nom du premier transporteur	AN 35	O
11 Adresse	Adresse du premier transporteur	AN 65	O
11 Code postal	Code postal	N 9	O
11 Ville	Ville	AN 35	O
Détail du transport			
11 Code unités de transport	Type d'unité de transport utilisée (véhicule, tracteur, remorque, conteneur)	Sélectionner une occurrence dans la liste des codes « unités de transport »	O
11 Identité des unités de transport	N° d'immatriculation des véhicules, remorques ou tracteurs ou n° d'identification des conteneurs	AN 35	O
Informations complémentaires	Informations complémentaires	Texte 350	F
Scellés	Scellés commerciaux	Cocher la case si scellés existent	F
11 Identification des scellés commerciaux	Identification des scellés commerciaux	AN 35 La case s'affiche si les scellés commerciaux sont requis	C
11 Information sur les scellés	Informations complémentaires sur les scellés commerciaux	Texte 350 La case s'affiche si les scellés commerciaux sont requis	C
Garantie			
Type de garant	Type d'opérateur ayant souscrit un cautionnement en vue de garantir les droits d'accises	Liste déroulante de 1 occurrence : seul l'expéditeur peut être garant pour le moment	O
Attestation/Certificat			
Attestation ou Certificat	Indiquer si le DAA est accompagné ou se réfère à une attestation ou à un certificat de qualité ou d'origine	Case à cocher (Oui/Non)	F
Description du certificat	Description textuelle du certificat ou de l'attestation	AN 350	C
Référence du certificat	Référence au certificat ou à l'attestation	AN 35	C
Article			
Caractéristiques de l'article			
Catégorie produit accise	Catégorie de produit au sens fiscal du terme	Liste déroulante limitée aux catégories autorisées à l'expéditeur	O
19 Code produit -	A chaque catégorie de produit accises	N8 – Existe dans la table des NC	O

Champ	*Description*	*Format / Valeurs possibles*	*O/C/F*
nomenclature combinée	correspond une liste limitative de NC8, sauf pour la catégorie S500 « Autres alcools »	Possibilité de recherche par code ou par libellé.	
Code statistique régional	Code complémentaire viti-vinicole identifiant les indications géographiques (appellations).	N4 Doit exister sur la table des codes viti-vinicoles.	F
20 Quantité	Exprimée en Kg, litres à 15° pour les produits énergétiques, litres à 20 ° pour les boissons alcoolisées ou milliers d'unités pour les cigarettes	N15	O
21 Poids brut	Poids avec emballage exprimé en Kg	N15	O
22 Poids Net	Poids hors emballage exprimé en Kg	N15	O
18 Densité (huiles minérales autres que le fioul lourd)	Densité à 15°	N5	C
18 Teneur en alcool	Teneur en alcool exprimée en %	N5	C
18 Degré plato	Possibilité d'indiquer le degré Plato pour les bières.		C
18 Marque fiscale			F
Désignation d'origine	Indiquer le cas échéant la désignation d'origine	Texte 350	C
23 Petite brasserie (production annuelle) hl	Indiquer le volume en hl de la production annuelle	N15	C
Produits vinicoles			
18 Catégorie de produit vinicole	Indication de la catégorie de produit	Liste déroulante	C
18 Code de la zone viticole	Indication de la zone géographique	Liste déroulante	C
18 Code manipulation	Indication de la ou des manipulations effectuées	Liste déroulante	C
18 Pays tiers d' origine	Si le vin a été importé indiqué le pays d'origine	Possibilité de recherche	C
18 Autres informations	Autres informations	Texte libre	
Conditionnement de l'article			
18 Type de colis	Type de colis	Table de codes type de colis Possibilité de recherche	O
18 Nombre de colis	Nombre de colis	N 5	O
18 Description commerciale		Texte 350	O
Nom de la marque des produits		AN 30	F
Scellés	Case à cocher	Case à cocher (Oui/Non)	F
11 Identification des scellés commerciaux	Indiquer le n° d'identification des scellés	AN 35	C
11 Information sur les scellés	Information complémentaire sur les scellés	Texte 350	C

Annexe 2

Rubriques et champs du DSA dans GAMMA version 1

(O : obligatoire / C : conditionnelle / F : facultative)

Champ	*Description*	*Format / Valeurs possibles*	*O/C/F*
Type de circulation			**O**
Type de circulation	Indicateur permettant de connaître le type de mouvement	Case à cocher : National ou Intracommunautaire	O
Référence du mouvement			**O**
2 N° de référence	Numéro de référence interne attribué par l'opérateur	Alpha Numérique 22	F
2 N° de la facture	Numéro de la facture (s'il est connu, sinon référence d'un autre document commercial)	AN 35	O
2 Date de la facture	Date de la facture	Format date (calendrier)	O
Fournisseur			**O**
1 N° d'accises	Numéro d'accise du fournisseur	Cette information est pré-remplie : elle correspond à l'entrepositaire agréé expéditeur connecté à Gamma.	O
1 Nom	Nom		
1 Adresse	Adresse		
Pays	Pays		
N° de DAU	N°du ou des DAU correspondant à l'importation	N 21 (au maximum)	C
Lieu d'expédition (rubrique facultative mais les champs ci-dessous deviennent obligatoires dès lors qu'un élément de la rubrique est renseigné)			**F**
N° de référence de l'entrepôt fiscal	La liste déroulante des n° d'accises des entrepôts de l'expéditeur s'affiche	Sélectionner un n° dans la liste	O
Nom	Nom	Informations déduites à partir du n° d'agrément sélectionné	O
Adresse	Adresse		
Destinataire			**O**
4 N°d'accises	N° d'accise du destinataire	AN 13 (s'il est indiqué) Le numéro d'accise doit exister sur la base des opérateurs nationaux ou communautaires	C
4 N° de TVA	N° de TVA du destinataire	AN 14 (maximum)	C

4 Nom	Nom	AN 35 (au maximum)	O
4 Adresse	Adresse / Code postal / Ville	65 + 9 + 35 (au maximum)	O
Pays	Pays	A 35	O
N° d' UT	Si le destinataire est titulaire d'un n° d'utilisateur	AN 35	F
3 Autorité compétente du pays de destination (A servir en cas de circulation intracommunautaire)			**C**
Code du bureau	Il s'agit du code « Europa » du bureau de rattachement du destinataire	Moteur de recherche par libellé ou code bureau	O
Nom du bureau	Nom du bureau	Données déduites suite au choix du code bureau	O
Adresse	Adresse	Id	O
Code postal	Code postal	Id	O
Ville	Ville	Id	O
Pays	Pays	Id	O
Lieu de livraison			**F**
7 N° d'identification de l'opérateur sur le lieu de livraison	N° d'accises ou n° TVA des entrepôts du destinataire	AN 16	F
7 Nom de l'opérateur	Nom	AN 35	F
7 Adresse	Adresse / Code Postal / Ville	AN 65 / N9 / AN 35	F
Transport			**O**
5 Mode de transport	Mode de transport du premier transport	Liste déroulante	O
5 Organisateur du premier transport Rubrique conditionnelle mais les champs ci dessous deviennent obligatoires dès lors que la condition associée à la rubrique le requiert			**C**
Type d'organisateur du transport	Société qui organise le transport	Liste déroulante	O
N° de TVA	N° de TVA du premier transporteur	AN 35	F
5 Nom	Nom du premier transporteur	AN 35	O
5 Adresse	Adresse / CP / Ville	AN 65 / N 9 / AN 35	O
Détail du transport Rubrique facultative mais les champs ci dessous deviennent obligatoires dès lors qu'un élément de la rubrique est renseigné			**F**
5 Type de transport	Type de transport	Liste déroulante	O
5 Immatriculation	N° d'immatriculation du container / du véhicule ou de la remorque	AN 35	O
5 Informations	Informations complémentaires /	AN 350	F

complémentaires	Texte libre		
Attestation / Certificat			**F**
14 Certificat ou attestation ?	Indiquer si le DAA est accompagné ou se réfère à une attestation ou à un certificat de qualité ou d'origine	Case à cocher (Oui / Non)	O
14 Description du certificat	Description textuelle du certificat ou de l'attestation	AN 350	C
14 Référence du certificat	Référence du certificat ou de l'attestation	AN 35	C
Formalités dans l'État Membre de destination Rubrique conditionnelle mais les champs ci dessous deviennent obligatoires dès lors que la condition associée à la rubrique le requiert			**C**
6 Numéro de la déclaration	(A servir en cas de circulation intracommunautaire)	AN 22	O
6 Date de la déclaration	(A servir en cas de circulation intracommunautaire) Date de l'autorisation délivrée par l'État membre de destination	Format date (calendrier)	O
Remboursement demandé	Indiquer si le remboursement est demandé	Case à cocher (Oui / Non)	O
Articles			**O**
Caractéristiques de l'article			
Catégorie produit accise	Catégorie de produit au sens fiscal du terme	Liste déroulante limitée aux catégories autorisées à l'expéditeur	O
9 Code produit – nomenclature combinée	A chaque catégorie de produits accises correspond une liste limitative de NC8, sauf pour la catégorie S500 (autres alcools)	Moteur de recherche par libellé ou code	O
13 Prix de facture / valeur commerciale	Prix de facture / valeur commerciale	N 12	F
10 Quantités	Exprimée en Kg, ou litres à 15° pour les produits énergétiques, ou litres à 20° pour les boissons alcoolisées, ou milliers d'unités pour les cigarettes	N 16 pour les quantités Liste déroulante pour les unités	O
11 Poids brut	Poids avec emballage exprimé en Kg	N 16	O
12 Poids Net	Poids hors emballage exprimé en Kg	N 16	O
8 Densité	Densité à 15°	N 6	C
8 Teneur en alcool	Teneur en alcool exprimée en %	N 6	C
8 Degré Plato	Indication des degrés Plato pour	N 6	C

	les bières		
8 Marque fiscale	Texte libre	AN 350	F
Petite brasserie (production annuelle)	Indiquer le volume en hl de la production annuelle	N 15	F
<u>Produits Vinicoles</u> Rubrique facultative mais les champs ci dessous deviennent obligatoires dès lors qu'un élément de la rubrique est renseigné			**F**
8 Catégorie de produit vinicole	Indication de la catégorie de produit	Liste déroulante	O
8 Code la zone viticole	Indication de la zone géographique	Liste déroulante	C
8 Code manipulation	Indication de la ou des manipulations effectuées	Liste déroulante	O
8 Pays tiers d'origine	Si le vin a été importé, indiquer le pays d'origine	Moteur de recherche par libellé ou code pays	C
8 Autres informations	Autres informations	AN 350	
<u>Conditionnement de l'article</u> Rubrique facultative mais les champs ci dessous deviennent obligatoires dès lors qu'un élément de la rubrique est renseigné			**F**
18 Type de colis	Type de colis	Moteur de recherche par libellé ou code	O
18 Nombre de colis	Nombre de colis	N 5	C
18 Description commerciale	Texte libre	AN 350	F
Nom de la marque des produits	Texte libre	AN 30	F

Annexe 3

(Les erreurs rencontrées)

Les erreurs hors GAMMA

Problème de connexion

Description de l'erreur

Lors de la saisie de l'URL de prodou@ne (http://pro.douane.gouv.fr) vous obtenez un écran d'erreur avec le message **Impossible d'afficher la page**.

Erreur HTTP 500 – Erreur interne au serveur

Erreur HTTP 404 – La page est introuvable

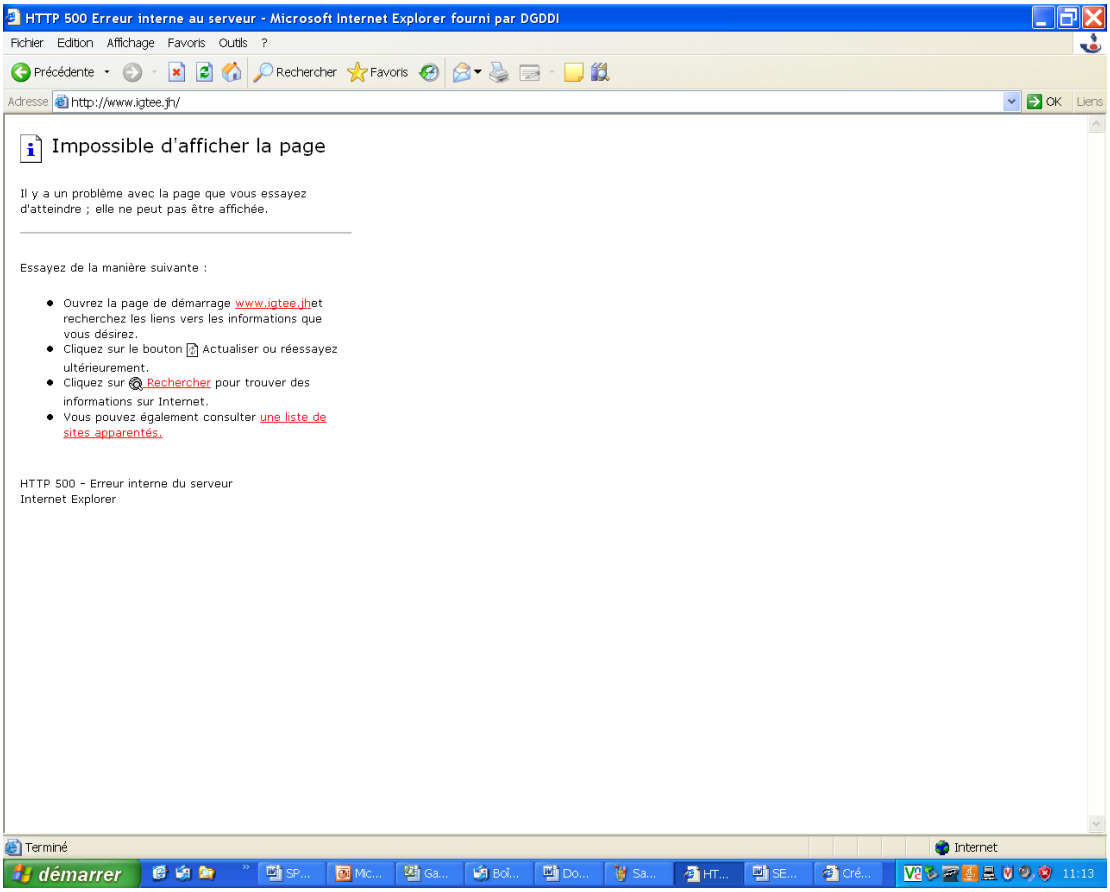
HTTP 500 Erreur interne au serveur - Microsoft Internet Explorer fourni par DGDDI
Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?
Précédente
Rechercher
Favoris
Adresse
http://www.igtee.jh/
OK
Liens
Impossible d'afficher la page
Il y a un problème avec la page que vous essayez d'atteindre ; elle ne peut pas être affichée.
Essayez de la manière suivante :
Ouvrez la page de démarrage www.igtee.jhet recherchez les liens vers les informations que vous désirez.
Cliquez sur le bouton Actualiser ou réessayez ultérieurement.
Cliquez sur Rechercher pour trouver des informations sur Internet.
Vous pouvez également consulter une liste de sites apparentés.
HTTP 500 - Erreur interne du serveur
Internet Explorer
Terminé
Internet
démarrer
11:13

Causes probables

1) La saisie de l'URL n'est pas exacte. Réessayer en copiant/collant l'URL donnée plus haut.
2) Votre connexion Internet n'est plus disponible. Vérifier la connexion des câbles réseaux, l'alimentation du modem ou de votre boîtier de connexion, vérifier les paramètres de connexion de votre société. Sinon, contacter votre prestataire Internet pour étudier la cause de l'indisponibilité.
3) Le service prodou@ne n'est plus disponible, contacter le SAU de la douane par téléphone pour vous en assurer. Si ce cas est avéré, la procédure de secours est déclenchée.

Erreur lors de l'accès à prodou@ne

Description de l'erreur

Lors de la saisie de l'URL, un message d'avertissement Microsoft indique que ce site présente un certificat non-conforme et qu'il est déconseillé de poursuivre.

Cause probable

Vous utilisez Internet Explorer 7 et le certificat de la douane n'est pas reconnu par Microsoft. Vous pouvez cliquer sur le lien Poursuivre avec ce site (déconseillé) dans la page. Vous ne risquez rien en utilisant le site des télé procédures de la douane

Erreur : impossible d'accéder à mon espace personnel

Description de l'erreur

Après la saisie de votre identifiant mot de passe sur le portail prodou@ne, rien ne se produit.

Cause probable

Le service d'authentification de prodou@ne ne fonctionne plus, contactez le SAU afin que cet état soit confirmé et d'enclencher la procédure de secours.

Le bouton Gamma ne figure pas dans mon espace personnel

Description de l'erreur

Après avoir réussi à vous authentifier sur prodou@ne, vous n'avez pas de bouton EMCS-Gamma dans votre espace personnel de prodou@ne.

Cause probable

Vous n'avez pas été habiliter à utiliser la téléprocédure Gamma reporter vous à la section 3.

Erreur impossible d'ouvrir la page d'accueil de Gamma

Description de l'erreur

Lorsque vous cliquez sur le bouton Entrer de l'écran Gamma, rien ne se produit.

Cause probable

Votre navigateur est équipé d'un bloqueur de pop-up (ou de fenêtre intempestive) qui empêche Gamma de s'ouvrir correctement. Vérifier les paramètres de votre navigateur et des barres d'outils associées pour autoriser l'ouverture des fenêtres et des pop-up pour le site prodou@ne.

Les erreurs techniques

Erreur technique : T600 à l'ouverture de Gamma

Description de l'erreur

Erreur technique : après avoir appuyé sur entrer, une fenêtre s'ouvre m'indiquant que je ne dispose pas des habilitations nécessaires pour ouvrir cette page.

Cause probable

1) Les droits qui vous ont été donnés sur Gamma ne fonctionnent pas. Prenez contact avec votre bureau de douane de rattachement pour qu'il procède aux vérifications.

2) Vous avez attendu plus de 20 minutes entre votre authentification et l'ouverture de Gamma et votre session a expirée. Reconnectez vous au portail.

T600 lors de la consultation d'une page sur Gamma

Description de l'erreur

Erreur technique : à l'ouverture d'une page de Gamma, la page affiche une page d'erreur indiquant que je ne dispose pas des habilitations nécessaires pour afficher les informations.

Cause probable

1) Vous tentez d'accéder à une page pour laquelle vous n'êtes pas habilité.
2) Votre session a expirée et il vous faut vous reconnecter et recommencer.

T537 suite à une action effectuée dans Gamma

Description de l'erreur

Erreur technique : après avoir cliquer sur un bouton d'action (bouton bleu ou vert), une fenêtre apparaît m'indiquant qu'une erreur technique est survenue Erreur T537.

Cause probable

1) Les données que vous avez saisies ont généré une exception non prévue par le programme et celui-ci a été contraint d'arrêter. Redémarrez l'application et ressaisissez vos données, si le problème persiste, merci de décrire le scénario et de nous transmettre les données via Tsar afin que nous étudiions que ce cas.
2) Votre session a expirée et il vous faut vous reconnecter et recommencer.

T111 suite à une action effectuée dans Gamma

Description de l'erreur

Erreur technique : après avoir cliquer sur un bouton d'action (bouton bleu ou vert), une fenêtre apparaît m'indiquant qu'une erreur technique est survenue Erreur T537.

Cause probable

1) Les données que vous avez saisies ont généré une exception non prévue par le programme et celui-ci a été contraint d'arrêter. Redémarrez l'application et ressaisissez vos données, si le problème persiste, merci de décrire le scénario et de nous transmettre les données via l'assistance en ligne afin que nous étudiions que ce cas.
2) Votre session a expirée et il vous faut vous reconnecter et recommencer.

Autre erreur technique Txxx

Description de l'erreur

Erreur technique : à l'ouverture d'une page de Gamma, une page d'erreur s'affiche indiquant qu'une erreur est survenue et indique un message d'erreur.

Cause probable

1) La téléprocédure Gamma connaît des problèmes techniques temporaires et n'est plus opérationnelle. Contactez le SAU pour confirmer l'indisponibilité de l'application et basculer en procédure de secours. Si l'anomalie n'est pas confirmée, merci de décrire le scénario et de nous transmettre les données via l'assistance en ligne afin que nous étudiions que ce cas.
2) Votre session a expirée et il vous faut vous reconnecter et recommencer.

Voici la liste des erreurs techniques qu'il vous est possible de rencontrer dans Gamma, merci de nous indiquer le numéro de l'erreur lorsque celle-ci survient.

	Messages d'erreur génériques
T000	Une erreur non identifiée est survenue. Le code d'erreur spécifié est inconnu
T100	Une erreur technique est survenue dans le composant BPM
T200	Une erreur technique est survenue dans le composant Common
T300	Une erreur technique est survenue dans le composant Xml
T400	Une erreur technique est survenue dans le composant Connecteur Tx
T500	Une erreur technique est survenue dans le composant EBP
T600	Une erreur technique est survenue dans le composant Frontal
T700	Une erreur technique est survenue dans le composant Référentiel
	Messages d'erreur de l'orchestrateur
T101	Une erreur est survenue lors la récupération du processTree @ version @ en base
T102	L'étape de lancement @ pour le porcessus @ n'existe pas
T103	Une erreur est survenue lors de l'initialisation du processTree d'orchestration. L'instance de processTree est null
T104	Une erreur est survenue lors de l'orchestration. Le processus @ est tombé dans une boucle infinie
T105	Une erreur est survenue lors la récupération du processTree @ version @ en base. Un ou plusieurs types d'étapes sont invalides
T106	Une erreur est survenue lors de l'orchestration. Le processus @ fait référence à une étape qui n'existe pas : @

T107	Une erreur est survenue lors de l'orchestration. La condition de routage n'est pas valide
T108	Une erreur est survenue lors de l'orchestration. L'opérateur définit pour la condition est invalide
T109	Une erreur est survenue lors de l'orchestration. La propriété du header technique recherchée @ n'existe pas
T110	Une erreur est survenue lors de l'orchestration. La propriété recherchée @ du header technique de l'enveloppe n'est pas accessible
T111	Une erreur est survenue lors de l'invocation du service @ à l'url @
T112	Une erreur est survenue lors de l'invocation du service @. L'url @ est malformée
T113	Une erreur est survenue lors de l'invocation du service @. Le service demandé n'existe pas
T114	Une erreur est survenue lors de l'analyse du processTree @
Messages d'erreur du XML	
T301	Une erreur est survenue lors de la constitution d'un flux 906
T302	Une erreur est survenue lors de la sérialisation du flux @
T303	Une erreur est survenue lors de la désérialisation du flux @
T304	Une erreur est survenue lors du wrap d'un message provenant du connecteur. Le processus associé au fichier @ est inconnu
T305	Une erreur est survenue lors de la création d'un message 906. Le code d'erreur @ ne possède pas d'équivalent intra-communautaire
T306	Une erreur est survenue lors de la validation du flux @
T307	Une erreur est survenue lors de la construction du flux 906 correspondant à la validation XSD. L'erreur type @ est inconnue
T308	Une erreur est survenue lors de l'application d'un encodage sur un String lors d'une désérialisation.
Messages d'erreur du connecteur	
T401	Une erreur est survenue lors du transfert d'un fichier vers TradeXpress
T402	Une erreur est survenue lors de l'ouverture de la connexion à TradeXpress
T403	Une erreur est survenue lors de la fermeture de la connexion à TradeXpress
T404	Une erreur est survenue lors du lancement du scheduler
T405	Une erreur est survenue lors de l'appel de la methode receiveFrom de manager
T406	Une erreur est survenue lors de la récupération du contenu du fichier en local
T407	Une erreur est survenue lors de l'appel du wrapperConnecteur de GAMMA-XML
T408	Une erreur est survenue lors de la récupération du manager
T409	Une erreur est survenue lors de l'encodage du répertoire de travail ftp
T410	Une erreur est survenue lors de l'appel de l'orchestrateur BPM
Messages d'erreur des services	
T501	Une erreur est survenue avec la query hibernate pour la récupération des résultats
T502	Une erreur est survenue pour l'accès au données en base
T503	Une erreur est survenue dans l'enregistrement brouillon en base
T504	Une erreur est survenue lors de la désérialisation d'un flux4005
T505	Une erreur est survenue lors de l'accès aux fichiers PDF
T506	Une erreur est survenue lors de l'appel du wrapperImpression de GAMMA-XML
T507	Une erreur est survenue lors de la gestion des pages d'un document pdf
T508	Une erreur est survenue lors de la désérialisation d'un flux 4007
T509	Une erreur est survenue lors de la création du GammaMessageEnvelop via la méthode wrapper()
T510	Une erreur est survenue lors de la valorisation des champs du document PDF
T511	Impossible de remplacer le fichier de sortie, un fichier temporaire a été créé
T512	Impossible de renommer le fichier, le fichier temporaire ou de sortie est nul
T513	Une erreur est survenue lors du renommage d'un fichier temporaire
T514	Une erreur est survenue lors de la récupération d'informations sur DROP
T515	Une erreur est survenue lors de la récupération des détails du DAA
T516	Une erreur est survenue lors de la récupération des détails du certificat de réception
T517	Une erreur est survenue lors de la récupération des détails de l'historique du DAA
T518	Une erreur est survenue lors de la récupération des détails du modèle de DAA
T519	Une erreur est survenue lors de la récupération des commentaires agent DAA
T520	Une erreur est survenue lors de l'appel au service, le code de l'opération est inconnu
T521	Une erreur est survenue lors de l'appel au service de suppression du brouillon
T522	Une erreur est survenue lors de l'appel au service de suppression du modèle
T523	Une erreur est survenue lors de l'appel au service de création d'un brouillon
T524	Une erreur est survenue lors de l'appel au service d'émission d'un DAA à partir d'un brouillon
T525	Une erreur est survenue lors de l'appel au service de modification d'un brouillon
T526	Une erreur est survenue lors de l'appel au service de création d'un brouillon

T527	Une erreur est survenue lors de l'appel au service de modification d'un modèle
T528	Une erreur est survenue lors de la recherche d'un DAA au départ ou à l'arrivée. Le type d'affichage @ est inconnu
T529	Une erreur est survenue lors de la recherche d'un DAA au départ ou à l'arrivée. Le type de recherche @ est inconnu
T530	Une erreur est survenue lors de l'appel du service de recherche d'un document. L'opération @ demandée est inconnue
T531	Une erreur est survenue lors de l'appel du service de consultation d'un document. L'opération @ demandée est inconnue
T532	Une erreur est survenue lors de l'appel du service de gestion d'un document. L'opération @ demandée est inconnue
T533	Une erreur est survenue lors de l'appel du service de gestion d'un document complémentaire. L'opération @ demandée est inconnue
T534	Une erreur est survenue lors de l'appel du service de vérification d'un document. L'opération @ demandée est inconnue
T535	Une erreur est survenue lors de la transformation d'un fichier en String
T536	Une erreur est survenue lors de la récupération du document contenu dans le blob
T537	Une erreur est survenue lors de l'appel à l'opération @
	Messages d'erreur du Frontal
T601	Une erreur est survenue lors du unmarshalling d'un fichier FR906.
T602	Une erreur est survenue lors de l appel de l orchestrateur : le flux retourne (@) n est pas celui attendu (@)
T603	Une erreur est survenue lors de l'accès au Référentiel.
T604	Une erreur est survenue lors l'appel du BPM
T605	Une erreur est survenue lors de la lecture du fichier de propriété du Frontal
T606	
T607	
T608	Une erreur est survenue lors de l'accès aux données saisies.
T610	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour l émission d'un DAA : (@).
T611	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour l émission d'un DAA avec enlèvement: (@).
T612	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour la recherche personnalisée.
T613	
T614	
T615	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour le contrôle d'un DAA : (@).
T616	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour le contrôle d'un brouillon : (@).
T617	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour la création d'un modèle de DAA : (@).
T618	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour la consultation d'un DAA : (@).
T619	Une erreur est survenue lors du unmarshalling du FR4004 pour la consultation d'un DAA.
T620	Une erreur est survenue lors de l'émission du DAA.
T621	Une erreur est survenue lors de l'émission du DAA avec enlèvement.
T622	Une erreur est survenue lors de la sauvegarde du modèle de DAA.
T623	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour la suppression d'un brouillon : (@).
T624	Une erreur est survenue lors de l'émission du DAA à partir de la consultation du brouillon.
T625	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour la consultation de l'historique d'un DAA : (@).
T626	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour la sauvegarde d'un brouillon : (@).
T627	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour la création d'un brouillon de DAA.
T628	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour la consultation d'un modèle de DAA : (@).
T629	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour la suppression d'un modèle de DAA : (@).
T630	Une erreur est survenue lors de l'accès aux données des détails du transport.
T631	Une erreur est survenue lors de l'accès aux données des articles du DAA.
T632	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour la modification d'un modèle de DAA.
T633	Une erreur est survenue lors de la construction du gamma message enveloppe pour la consultation d'un certificat de réception.
T634	Une erreur est survenue lors de la création d'un certificat de réception.
T635	Une erreur est survenue lors d'un apurement indirect de DAA.
T636	Une erreur est survenue lors de l'annulation d'un DAA.
T637	Une erreur est survenue lors de la complétion d'un DAA.

T638 Une erreur est survenue lors du changement de destination d'un DAA.
T639 Une erreur est survenue lors de la cloture d'un DAA.
T650 Une erreur est survenue lors du unmarshalling d'un fichier FR906.
T651 Une erreur est survenue lors de l appel de l orchestrateur : le flux retourne (@) n est pas celui attendu (@).
T652 Une erreur est survenue lors du unmarshalling d'un fichier FR4005.
T653 Une erreur est survenue lors du marshalling d'un fichier FR4005.
T654 Une erreur est survenue lors du marshalling d'un fichier FR4008.
T655 Une erreur est survenue lors du marshalling d'un fichier FR4008.
T656 Une erreur est survenue lors du marshalling d'un fichier FR1007.
T656 Une erreur est survenue lors du unmarshalling d'un fichier FR1011.
T657 Une erreur est survenue lors de la création du flux @
T658 Le flux d'erreur FR906 contient une erreur technique : (@).
T680 Une erreur est survenue lors de la construction du fichier PDF.
T696 Une erreur inattendue est survenue : on ne sait pas si l'utilisateur est agent ou opérateur.
T697 Une erreur est survenue lors de la récupération des droits de l'opérateur.
T698 Une erreur est survenue lors de la récupération des droits de l'agent.
T699 Vous ne possédez les droits suffisants pour afficher cet écran, ou réaliser cette action

Les erreurs lors de la saisie

Erreur lors de la saisie d'un numéro d'accise.

Description de l'erreur

A la suite de la soumission d'un numéro d'accise d'un client destinataire des marchandises, vous obtenez le message d'erreur suivant sous le champs destinataire suivant :

N° d'accises destinataire en erreur. Le numéro d'accises indiqué n'existe pas dans nos référentiels, veuillez vérifier la saisie."

Causes probables

1) Vous avez fait une erreur dans la saisie du numéro d'accise. Recommencez l'opération.
2) Vous avez saisi le numéro d'accise de l'entrepôt de destination et non du destinataire. Contactez votre client pour obtenir son numéro d'accise d'entrepositaire.
3) Le numéro d'accise n'a pas été recensé par la douane. Il n'apparaît pas dans InfoAccise. Si ce numéro correspond vraiment à un EA, contactez votre bureau pour qu'il procède aux vérifications d'usage.

Erreurs signalées après avoir cliqué sur le bouton SUITE.

Erreur sur le format d'une date

Description de l'erreur

Après avoir cliquer sur le bouton suite, vous restez sur la page en cours et un message apparaît en haut de l'écran indiquant qu'un champ date est en erreur.

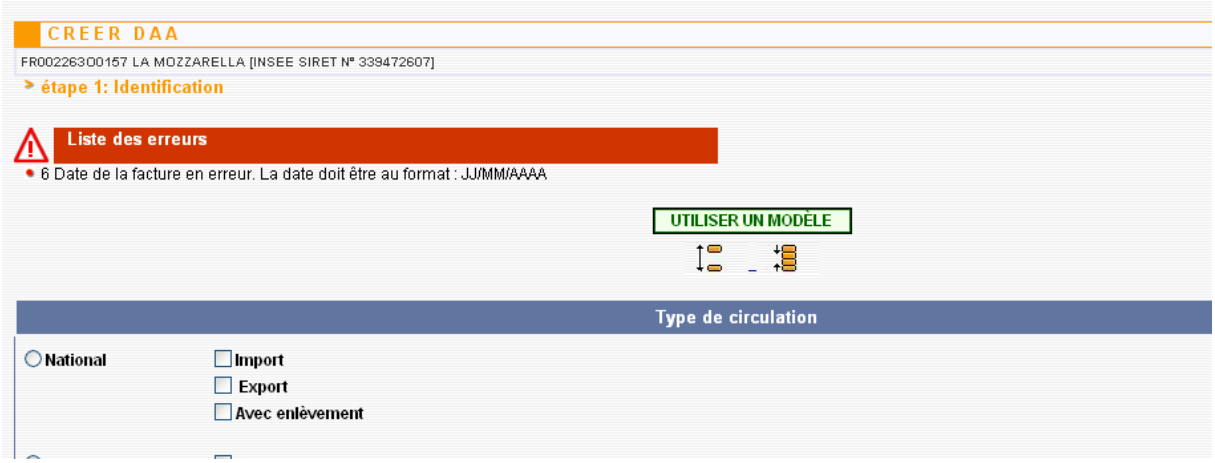

Explication et précisions

Les dates et les heures doivent être exprimées dans un format très précis pour être interprétées dans Gamma. Seul le format JJ/MM/AAAA est autorisé. En outre, vous devez vous assurer que le jour est cohérent avec le calendrier. En cas de doute, vous pouvez utiliser le calendrier disponible pour vous garantir de tout problème.

Exemple :

- **10102008** n'est pas correct, il est refusé par Gamma et doit être remplacé par **10/10/2008**
- **10/10/08** n'est pas correct, l'année doit être entièrement inscrite
- **25/3/2008** n'est pas conforme, vous devez inscrire **25/03/2008**.
- **31/02/2008** ne correspond pas à un jour de l'année existant réellement. Vérifier votre saisie.

Avertissement :

Méfiez vous, dans certain pays les dates sont exprimées au format AAAAMMJJ ou MMJJAAAA. Attention à la retranscription de la date.

20081009 ou 10092008 (9 octobre 2008) ne doit pas être inscrit 10/09/2008 car il serait identifié comme le 10 septembre 2008.

Erreur sur le format heure

Dans le cas du format de l'heure, le format attendu est de la forme :
HHMMSS - c'est à dire 2 chiffres indiquant les heures, 2 pour les minutes et 2 pour les secondes
Tous les chiffres doivent être renseignés :
Exemple : si le départ est prévu à 16h, vous devez indiquer 160000

A partir du 1 avril 2009, la saisie de ce champs sera revu et vous devrez saisir un nombre entre 0 et 24 pour les heures, entre 0 et 60 pour les minutes.

Erreur sur le champ « durée du trajet »

Liste des erreurs
Durée du trajet en erreur. Vous devez renseigner soit des jours soit des heures, les deux champs ne peuvent pas être combinés. Veuillez corriger votre saisie.

ou

Explication complémentaire
Le champ « durée du trajet » répond à une logique un peut spécial

Il doit être renseigné de la façon suivante :
Soit vous renseignez la case jour avec un entier < 99
Soit vous renseignez la case heure avec un entier < 24
Ne remplissez pas les cases non renseignées avec des zéros.

Erreur sur la taille d'un champ texte

Cette erreur peut survenir pour les champs dont une taille minimale est requise.
Vérifier votre saisie afin qu'elle coïncide avec la valeur indiquée dans le message d'erreur.

Erreur sur le format d'un champ numérique

Description

A la suite de la saisie d'une quantité, vous obtenez ce message :

Explications complémentaires

Les valeurs numériques doivent être composés principalement de chiffres de 0 à 9. Pour exprimer des décimales, vous devez impérativement utiliser le point et non la virgule.

N'indiquez jamais les unités dans un champ de type numérique.

Erreur lors de la soumission du formulaire (validation, émission, enregistrement, …).

Préambule

Attention, seuls les 5 premières erreurs sont affichées lors de la soumission d'un formulaire. Ceci signifie qu'après la correction des erreurs indiquées vous pouvez obtenir de nouveaux libellés d'erreur. En outre, les messages d'erreur sont placés sur la première page du formulaire

Erreur sur l'absence de données dans un champ obligatoire ou conditionnel.

Description

Lors de la soumission d'un formulaire, en haut de la première page du formulaire, une liste d'erreurs apparaît et empêche l'action souhaitée.

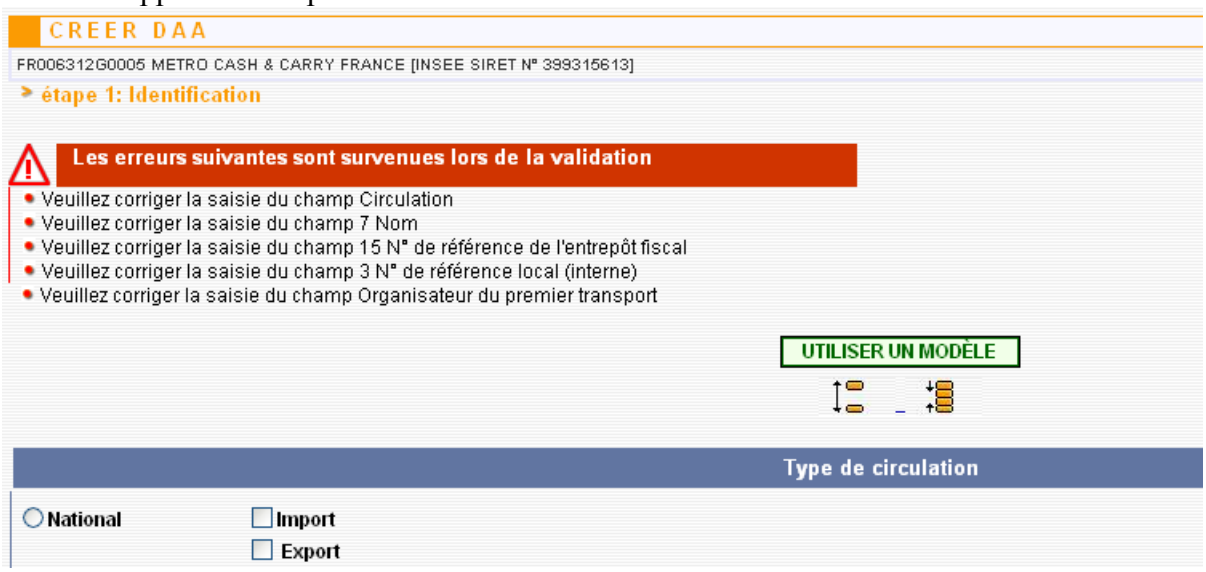
CREER DAA
FR006312G0005 METRO CASH & CARRY FRANCE [INSEE SIRET N° 399315613]
étape 1: Identification
Les erreurs suivantes sont survenues lors de la validation
Veuillez corriger la saisie du champ Circulation
Veuillez corriger la saisie du champ 7 Nom
Veuillez corriger la saisie du champ 15 N° de référence de l'entrepôt fiscal
Veuillez corriger la saisie du champ 3 N° de référence local (interne)
Veuillez corriger la saisie du champ Organisateur du premier transport
UTILISER UN MODÈLE
Type de circulation
National
Import
Export

Détail des messages

Certains champs d'un DAA sont obligatoires, c'est-à-dire que Gamma ne tolère pas que ces champs ne soient pas remplis par l'utilisateur. D'autres champs sont conditionnels, ils sont obligatoires si une condition préalable s'applique à ce type de mouvement.

Lors de la spécification de Gamma, il a été décidé de ne pas marquer les champs obligatoires car la multitude des cas possibles rend ce travail complexe et peu lisible. En outre, les contrôles effectués permettent juste une recevabilité rapide du DAA et cette action du système n'est pas opposable à la réglementation en matière de remplissage de DAA.

Par souci de clarté, nous vous communiquons les principales règles qui s'appliquent lors de la création d'un DAA.

Liste non exhaustive des règles et conditions applicables lors de la création d'un DAA

Le groupe de données type de circulation.

- Choisir obligatoirement ***national*** ou ***intracommunautaire***.
- Les options secondaires sont facultatives.

Le groupe de données Référence du mouvement

- Le numéro de référence local est obligatoire, il est correspond à la numérotation propre à l'opérateur expéditeur.
- Le numéro de facture est obligatoire. Si aucune facture n'a été émise avant l'expédition, veuillez renseigner le champ de la manière suivante « n° de facture non disponible »
- La date d'expédition est obligatoire
- La durée du trajet est obligatoire
- Le mode de transport est obligatoire

Le groupe de données Expéditeur

- Le nom, l'adresse et le pays de l'expéditeur sont obligatoires mais sont déduits du système lors de votre authentification.
- Le bureau d'importation est obligatoire dans le cas d'un mouvement en suite d'importation.
- Dans le cas d'un mouvement en suite d'importation, le numéro de DAU est obligatoire.
- Dès lors qu'un champ est renseigné de la rubrique représentant fiscal, les champs n °de TVA, n° d'accise, nom, adresse de cette rubrique sont obligatoires.

Le groupe de données Lieu d'expédition

- L'entrepôt d'expédition est obligatoire dans le cas d'un mouvement intracommunautaire (en suite d'importation inclus)
- L'adresse d'expédition est obligatoire et déduite du numéro d'accise choisi par l'utilisateur.
- Le bureau de douane d'expédition est obligatoire mais est déduit par le système lors du choix du lieu d'expédition

Le groupe de données Exportation hors de la communauté

- Le bureau de sortie est obligatoire dans le cas d'une exportation
- Le bureau d'export est obligatoire dans le cas d'une exportation

Le groupe de données Destinataire

- Le destinataire des marchandises est obligatoire hormis dans le cas de l'enlèvement.
- L'adresse et le pays sont obligatoires hormis dans le cas de l'enlèvement.

Le groupe de données Lieu de livraison

- Le lieu de livraison est obligatoire dans le cas d'une livraison nationale ou intracommunautaire.

Le groupe de données Transport

- L'organisateur du premier transport est obligatoire.
- Si l'organisateur du premier transport est le propriétaire des marchandises alors le nom et l'adresse complète de la société organisant le premier transport est obligatoire.
- Dès lors qu'un détail du transport est renseigné, le code unité de transport et l'identité du transport sont obligatoires.

Le groupe de données Garantie

- Le type de garant est obligatoire (actuellement, une seule valeur possible : l'expéditeur).

Le groupe de données Articles

- Un DAA doit contenir au moins un article.
- Pour chaque produit, le code accise du produit est obligatoire.
- Pour chaque produit, la nomenclature du produit est obligatoire.
- Pour chaque produit, la quantité est obligatoire.
- Pour chaque produit, les unités de quantité sont obligatoires
- Lorsqu'un type de colisage est renseigné, le type de colis est obligatoire.
- Lorsqu'un produit vinicole est renseigné, la catégorie du produit est obligatoire et un code de manipulation est requis. (par défaut, choisir « ce produit n'a fait l'objet d'aucune manipulation ».

Erreur de cohérence sur les données

Un certain nombre de contrôles sont réalisés par le système pour vérifier la cohérence des données. En principe, la majorité des cas sont prévus lors des premiers contrôles pour éviter ce cas de figure. Néanmoins, en cas de dysfonctionnement de l'application, vous pouvez obtenir un message d'erreur.

- Une information obligatoire déduite par le système n'est pas présente.
  → Contacter votre service de douane pour vérification des informations vous concernant.

- Le nombre d'occurrence d'un bloc de données dépasse la valeur autorisée.
  → Modifier votre saisie et soumettre le DAA à nouveau.

- La taille ou le format d'un champ n'est pas respecté
  → Contacter l'assistance en ligne pour signaler le problème en précisant sur quel type de champ s'applique ce contrôle.

- Une donnée de référence (code) ne fait pas partie des valeurs autorisées pour un champ donné.
  → Contacter l'assistance en ligne pour vérification des tables de données de référence du système.

- Les deux premiers caractères du numéro de TVA du destinataire ne constituent pas le code ISO d'un pays membre de l'UE.
  → Vérifier votre saisie.